

NOUVELLES

CSN Numéro 361

7 mai
1993



LA VIE SOUS L'EMPIRE DE LA CSST

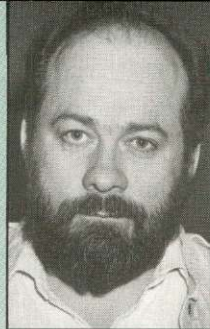
ENFER ET HUMILIATION

Page 3



3
Enfer et humiliation

On n'entend jamais le Conseil du patronat dénoncer cette situation, mais elle existe bel et bien: la CSST, dans certains cas, abuse des accidentés du travail, les trompe, et à la limite, les prend pour des imbéciles.



7
Ras-le-bol dans la construction

L'industrie de la construction connaît son année la plus noire depuis belle lurette de sorte que le travail au noir prend un essor incroyable et que les travailleuses et les travailleurs se retrouvent en majorité en chômage ou sur l'aide sociale.



8
La réforme des apparences

Conférencière invitée au rassemblement organisé par la FNEEQ et la FEESP sur la réforme des cégeps mise de l'avant par le gouvernement, la directrice du *Devoir* Lise Bissonnette estime que celle-ci est essentiellement une opération de maquillage.



10
Au service de la dignité

Chris Giannou, médecin de guerre, a suivi les traces de ses idoles Albert Schweitzer, Norman Bethune et Che Guevara.



12
La mobilisation se met en branle

La tournée d'information des porte-parole du Front commun a été un franc succès. En moins de dix jours, plus de 6,500 délégués de la CSN, de la CEQ, de la FTQ, du SFPQ et du SPGQ ont pris part aux rassemblements qui se sont tenus dans dix villes du Québec.

Numéro

361

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre de copies reçues:
CSN distribution,
1601 de Lorimier,
Montréal H2K 4M5.
(514) 598-2233

Rédaction:

514-598-2159

Numéro central:

598-2121

Coordination

Jean-Pierre Paré

Rédaction

Michel Crête

Guy Ferland

Louis-Serge Houle

Henri Jalbert

Thérèse Jean

Marc Laforge

Luc Latraverse

Lucie Laurin

Jean-Pierre Paré

Jacinthe Pilon

Michel Rioux

Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Jacques Guay

Mélanie Paré

Michel Tremblay

Clément Trudel

Pierre Vadeboncoeur

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page électronique

Jean Gladu

Sophie Marcoux

Jean-Pierre Paré

Photographes

Alain Chagnon

Sylvain Dufour

Michel Giroux

Hélène Rochon

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses

syndiqués CSN

de L'Imprimerie

L'Éclaireur

de Beauceville

Les syndicats
ont l'autorisation
(et notre
encouragement)
de reproduire
le contenu
de
NOUVELLES CSN
dans
leur journal.

DEVINETTE:

QUELLE DIFFÉRENCE
Y A-T-IL
ENTRE UN SALAIRE DU
SECTEUR PUBLIC
ET
DU SPERME UTILISÉ
EN NOUVELLES
TECHNIQUES DE
REPRODUCTION?



RÉPONSE À LA PAGE 21...

ENFER ET HUMILIATION

Par Lucie Laurin

On ne devrait jamais faire confiance à la CSST. Ceux qui l'ont fait l'ont regretté quand ils se sont rendu compte qu'ils avaient été floués.

Elle devrait, la CSST, se porter au secours des accidentés-es du travail qui ne peuvent plus reprendre leur ancien emploi.

Les aider à réintégrer le marché du travail. C'est son rôle. Au lieu de cela, elle s'ingénie à leur proposer des emplois qui n'existent pas. Trouve, sinon on coupe!, leur dit-elle.

Ils ne trouvent pas, comme de bien entendu. Les poubelles de la CSST sont pleines.

Le plus grand problème que rencontrent les accidentés-es du travail, c'est la baisse d'estime de soi. «*Non seulement ils sont atteints dans leur intégrité physique, mais en plus, ils se sentent devenus inutiles. Dans notre société où le travail est tellement valorisé, ils n'ont plus leur place. Et ça, c'est encore pire que de perdre leur maison...*», déclare Doris Boudreault, une travailleuse sociale du Saguenay qui a effectué une recherche sur les impacts psychologiques, familiaux, sociaux et économiques des accidents du travail.

La loi confie à la CSST la responsabilité de la réadaptation professionnelle des accidentés-es du travail, qui a pour but de faciliter la réintégration du travailleur dans son emploi ou dans un emploi équivalent ou, si ce but ne peut être atteint, l'accès à un emploi convenable. Or, loin de s'en acquitter, la CSST enfonce davantage les victimes dans leur malheur en utilisant la définition d'emploi convenable pour les évacuer au plus tôt du système d'indemnisation.

Cet emploi convenable, elle le choisit souvent dans une courte liste d'emplois qui ne

requièrent aucune formation, ce qui lui évite des coûts. Ce faisant, elle ne se préoccupe ni des possibilités de réadaptation professionnelle de la victime,

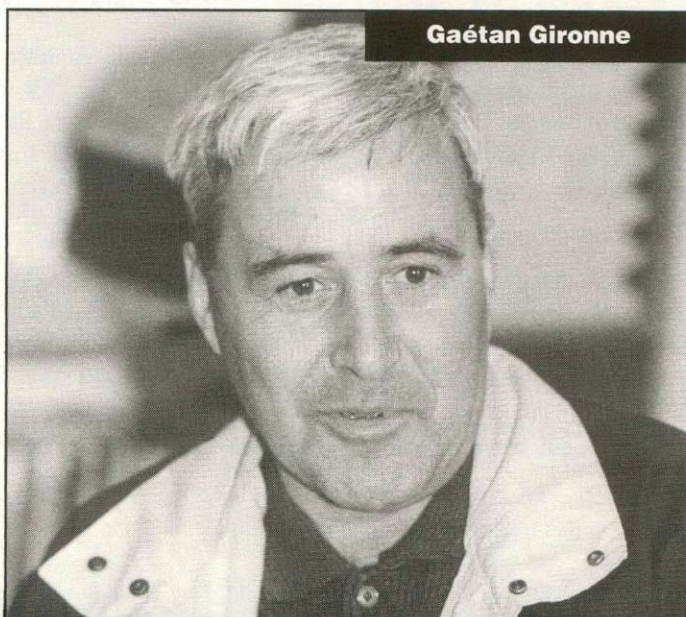


ni de la disponibilité dudit emploi sur le marché du travail. À compter du moment de la détermination de l'emploi convenable, la victime a un an pour le déni-

cher. Après quoi, la CSST réduit considérablement ses prestations et refile la note à la société, la victime n'ayant plus d'autre recours que l'aide sociale.

N'IMPORTE QUOI POUR SE SENTIR UTILE

Lorsque je lui ai demandé: «Si vous aviez le choix, en tenant compte de vos capacités, qu'est-ce que vous voudriez faire?», ses yeux se sont embués. «N'importe quoi. Mais être utile», a-t-il répondu simplement.



Gaétan Gironne

Voilà déjà huit ans que Gaétan Gironne ne travaille plus. Qu'il se débat contre les mesquineries et les tracasseries de son ex-employeur et de la CSST. Quatre arbitrages médicaux avant de gagner!

Gaétan Gironne travaillait depuis 28 ans dans une mine de cuivre, à Chapais. Un jour, un échafaudage s'est écroulé, l'entraînant dans une chute de 63 pieds. Deux jours inconscient. Commotion cérébrale.

Un poignet brisé. Et mal au dos.

Ce n'est qu'un an plus tard que Gaétan Gironne s'est aperçu que son employeur avait écrit «chute de 10 à 15 pieds» dans son rapport à la CSST. Il a demandé une correction. Une correction que la CSST a insérée au milieu du rapport, de sorte que personne n'y porte attention. Sur la pre-

mière page, le 10 à 15 pieds apparaîtrait toujours.

Des médecins sous influence

Ça n'a sûrement pas aidé. Quand Gaétan Gironne, après 14 mois, est retourné travailler dans la mine et qu'il a dû arrêter parce qu'il avait trop mal au dos, la CSST a contesté l'aggravation de son incapaci-

té. Et contesté quand son médecin l'a déclaré invalide, estimant qu'il ne pouvait occuper l'emploi «convenable» de gardien de barrière. Contesté encore quand il a subi une greffe dans le dos.

Des médecins payés par elle ont déclaré que M. Gironne était un profiteur. Qu'il ne voulait pas travailler. L'un d'eux a même ajouté que son mal de

dos, c'est de naissance! Incapable d'occuper l'emploi convenable désigné par la CSST, emploi que son employeur, de toutes façons, ne lui offrait pas, M. Gironne ne touche plus un sou d'indemnité. Et comme sa conjointe a des revenus, il n'est pas admissible au BS.



TRAVAILLER COUCHÉ! QUI DIT MIEUX?

Le travail, ça n'a jamais fait peur à Jacques Tremblay.

Au moment de son accident, il avait même deux emplois.

Pour bien vivre quand il prendrait sa retraite dans quelques années, explique-t-il. Sa femme aussi travaillait beaucoup, avant de tomber malade.

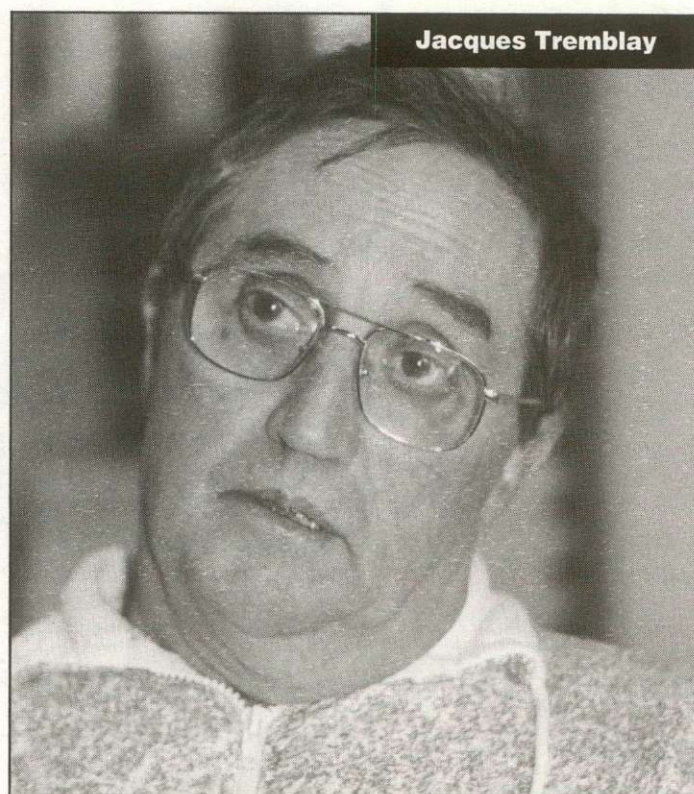
Jacques Tremblay était agent de sécurité à l'hôpital de Chicoutimi depuis 25 ans quand, un beau jour, il dut maîtriser un patient psychiatrique qui voulait se sauver. Il se retrouva par terre avec, étendus sur lui, un collègue et le patient, qui lui donna un violent coup de talon dans le dos.

Depuis ce temps, rien n'a pu guérir Jacques Tremblay de son mal de dos et de son engourdissement dans les jambes. Les quatre opérations qu'il a subies n'ont pas empêché son état d'empirer. «Parfois, il se casse un orteil et il ne s'en rend même pas compte», explique sa femme. On en prend conscience quand son orteil commence à noircir... Parfois, aussi, ses jambes fléchissent tout à coup et il tombe.

Quant à sa douleur au dos, tout, dans sa démarche et son maintien, révèle au premier venu qu'elle est insupportable. Alors, comment le médecin choisi par la CSST, un professionnel de la chose, a-t-il pu, lui, ne rien voir?

Une série d'injustices

C'était en 1984. Le médecin désigné par la CSST pour évaluer l'atteinte permanente de



Jacques Tremblay

M. Tremblay ne la fixa qu'à 2%. Ce fut la première d'une série d'injustices. Sur la base de ce diagnostic erroné, son employeur le réaffecta d'abord à la distribution de médicaments, puis à la réception. Dans les deux cas, Jacques Tremblay dut abandonner après quelques heures. Par contre, l'employeur refusa toujours de l'affecter au bureau de poste, le seul travail que M.

Tremblay se disait capable d'accomplir.

Le temps venu, l'agent de réadaptation de la CSST lui désigna un emploi dit «convenable»: sollicitateur téléphonique, un travail léger, écrit-il, «qui peut se faire à la maison ou au bureau et où le travailleur peut changer de position, soit assis, debout ou couché même s'il est à la maison. De plus, le travailleur peut se faire aider

par son épouse...»

M. Tremblay avait un an pour dénicher cet emploi enviable.

\$21.25 par jour!

Dans la région du Saguenay, même en période active, une personne ne travaille pas plus de 20 heures/semaine à la sollicitation téléphonique. Mais lorsque la CSST calcule la coupure d'indemnité, elle prend pour base une semaine de 40 heures et une année de 52 semaines: ça lui permet de couper davantage! Dans le cas de Jacques Tremblay, elle a calculé un revenu fictif de \$14,435. Qu'elle a déduit de l'indemnité qu'elle versait auparavant. C'est pourquoi, la victime n'ayant pas trouvé d'emploi, la CSST l'a avisée qu'elle ne lui verserait plus dorénavant que \$21.25 par jour.

M. Tremblay va devoir demander le BS. La CSST s'empressera de réduire d'autant ce qui lui reste d'indemnité. Il perdra aussi sa maison et son auto.

Jacques Tremblay a maintenant 55 ans. Dans quelques années, il aurait pris sa retraite.

QUAND LA CSST FAIT DANS L'IRRÉEL

Dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, les emplois sont rares, même pour les bien-portants. Qu'importe. Il ne sera pas dit que la CSST ne prend pas son rôle au sérieux. Car elle en propose, des emplois, aux accidenté-es du travail!

Farfelus, inapplicables, introuvables, inexistantes. Mais qui permettent à la CSST d'indiquer aux victimes la porte de sortie. La poubelle, quoi.

L'étude effectuée par Doris Boudreault pour le compte du conseil central a révélé que sur 27 personnes qui ont subi il y a 6 ou 7 ans un accident du travail entraînant une incapacité permanente, aucune n'a retrouvé un emploi; 22 sont aujourd'hui assistées sociales et les autres le seraient aussi si elles n'avaient un conjoint qui touche un revenu.

«La CSST s'en tient généralement à quatre types d'emplois convenables», déclare Raynald Lapointe, responsable du dossier santé-sécurité à l'exécutif du conseil central. *Des emplois qui ne requièrent aucune formation.*» Ce qui est encore plus économique.

• Monteur de petits objets. La victime n'a qu'à se procurer de la paille pour tresser des chapeaux ou des petits cailloux pour faire des bijoux. Ensuite, il ne lui restera plus qu'à faire du porte à porte pour vendre sa marchandise, quel que soit son handicap.

Et la CSST pousse le cynisme jusqu'à calculer les revenus rattachés à cet emploi: «Nous avons estimé le revenu brut annuel de cet emploi à \$12,733...»

• Livreur de mets préparés. «Durant la seule année 1992, la CSST a attribué cet emploi à huit victimes à Chibougamau. Or, il n'existe, dans cette ville, que quatre restaurants qui font la livraison!», raconte Raynald Lapointe.

• Gardien de barrière (sans avoir à effectuer de surveillance). «Ce type d'emploi n'existe que dans les centres hospitaliers. Il y a cinq centres hospitaliers dans la région. Et la CSST a attribué 75 fois cet emploi au cours des deux dernières années», poursuit-il.

• Enfin, dernier des quatre emplois qui ont la faveur de la CSST: pompiste sans entretien. «Ça veut dire servir de l'essence, mais rien d'autre. Ni vérifier l'huile, ni changer un pneu. Y a-t-il beaucoup de propriétaires de garages qui em-

baucheraient un employé pour ne faire que cela? D'autant plus qu'aujourd'hui, la majorité des stations d'essence sont des libre-service!»



TROP «CHEAP» POUR PAYER DES COURS D'ANGLAIS!

«Si vous n'avez pas d'instruction, c'est pas de ma faute! Je ne vous enverrai quand même pas suivre des cours de médecine à votre âge!» a déclaré à Claudette Labrie l'agent de réadaptation de la CSST.

Des cours de médecine, non. Claudette Labrie n'en demande pas tant. Ce qu'elle voudrait, c'est travailler.

Incapable de reprendre son travail de serveuse de banquet à l'hôtel Hilton depuis qu'elle s'est infligé une blessure permanente à l'épaule et à la colonne avec un cabaret trop lourd, Claudette Labrie a dû attendre cinq ans avant que la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP) ne lui donne raison contre la CSST et ses médecins qui l'accusaient de feindre la douleur et l'incapacité.

Mais la CSST ne lâche pas prise si facilement. Elle lui a trouvé un emploi convenable: téléphoniste. Claudette Labrie a jusqu'en octobre 1993 pour dénicher cet emploi. Après quoi, ses prestations ne seront plus que de \$9.72 par jour.

Téléphoniste, Mme Labrie ne demande pas mieux. Au Hilton, où elle a toujours son lien d'emploi, on lui dit que ça prend de l'anglais. Mais la CSST refuse de lui payer des cours d'anglais. La raison? Pas besoin d'anglais pour travailler dans la région de Québec!

La CSST était décidément bien pressée de refiler le cas au BS...

Claudette Labrie



COMMENT EN FINIR AVEC UN JEUNE

Yvon Corriveau n'a que 30 ans et il ne lui reste plus grand chose devant lui. La CSST a coupé ses prestations, il a tout perdu et il est incapable de retrouver un emploi.

«Je n'ai plus rien, dit-il. Je me retrouve comme un adolescent. Un adolescent blessé.»



En 1990, Yvon Corriveau s'est infligé une blessure à l'épaule avec sé-

quelles permanentes en travaillant à l'entrepôt de fruits et légumes chez Provigo. Il ne peut plus, désormais, soulever un poids plus haut que les épaules ni effectuer une tâche qui requiert un effort musculaire.

La CSST lui a d'abord proposé de suivre des cours en vue d'acquérir un certificat en relations industrielles. Quatre mois après le début des cours, la CSST lui fit savoir que Provigo avait créé un poste de gardien de sécurité dans une

roulotte: trois nuits de 12 heures par semaine, les vendredi, samedi et dimanche. C'était là l'emploi «convenable» qu'il lui fallait, lui disait-on, ce qui mettait fin à ses cours.

Yvon Corriveau était père d'un jeune enfant dont il partageait la garde. Son emploi de nuit l'empêchait de le voir. À cela vinrent s'ajouter des tactiques de harcèlement verbal et écrit de la part de l'employeur, qui le menèrent à la dépression.

De retour au travail, Provigo l'avisait que son contrat de gardien de roulotte avait été vendu. Yvon Corriveau n'avait plus aucun droit. Le nouvel employeur changea alors radicalement ses condi-



Yvon Corriveau

tions de travail: plus de téléphone cellulaire, plus d'accès à la cafétéria, etc. Yvon Corriveau retomba dans sa dépression. Peu après, il quittait son emploi.

Maintenant qu'il n'a plus rien, la CSST et Provigo se renvoient la balle. Leur connivence, pourtant, a été parfaite.

LE SCANDALE DES EMPLOIS CONVENABLES

• Claire Boucher (nom fictif) était préposée aux bénéficiaires à l'hôpital de Baie Saint-Paul. En tentant d'aider une patiente trop lourde à sortir de la baignoire, elle s'infligea une blessure au dos. Elle avait alors 25 ans. Depuis ce temps, elle a connu une aggravation, une opération, puis, à la suite d'une agression, une rechute. À chaque fois qu'elle l'a pu, elle a repris son travail. Aujourd'hui, à 52 ans, Claire Boucher est passablement handicapée, incapable de demeurer debout longtemps.

Après la dernière rechute, la CSST a décidé d'interrompre le traitement et a déterminé pour Mme Boucher un emploi convenable: dame de compagnie. À Baie Saint-Paul! Claire Boucher a cherché cet emploi pendant un an. En vain. Les riches dames se font rares, dans le coin.

Alors, après un an, la CSST a coupé. Il ne reste plus maintenant à Claire Boucher que \$7,968 par année pour vivre.

• Jean-Claude Bradette était préposé aux bénéficiaires à l'hôpital Sainte-Anne de Baie Saint-Paul. Comme tant d'autres, il se blessa au dos. C'était en 1989. Réaffecté aux cuisines, il subit une rechute. La CSST lui désigna alors un emploi dit «convenable»: préposé au stationnement. Un emploi introuva-

ble dans la région de Charlevoix, où les seuls stationnements se trouvent dans les centres commerciaux et au manoir Richelieu. Aucun de ces stationnements n'a besoin d'un préposé.

Après un an de vaines recherches, Jean-Claude Bradette a été avisé que la CSST lui verserait désormais \$4,160 par année!

• M. Roland Demers était plombier à l'Hôtel-Dieu de Montmagny quand il eut un accident du travail à l'âge de 60 ans. Son employeur le poussa à prendre sa retraite. C'était en 1991, avant la loi 35.

L'ancienne loi présumait qu'un travailleur âgé qui subit un accident du travail n'a pratiquement aucune chance de retrouver un emploi et, en conséquence, la CSST l'indemnisait jusqu'à l'âge de 68 ans. Se prévalant de la loi 35, la CSST proposa à M. Demers, en mars 1993, un emploi convenable: agent de sécurité.

Si Roland Demers refuse l'emploi «convenable», la CSST aura alors beau jeu de couper les prestations qu'elle lui aurait normalement versées jusqu'en 1999.

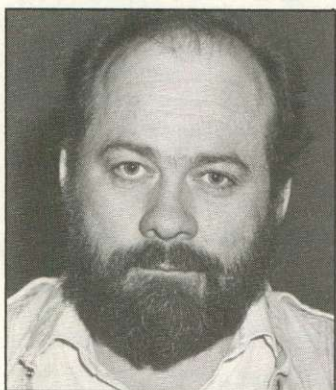
Ras-le-bol dans la construction!

Par Luc Latraverse

L'industrie de la construction connaît son année la plus noire depuis belle lurette de sorte que le travail au noir prend un essor incroyable et que les travailleurs se retrouvent en majorité en chômage ou sur l'aide sociale.

C'est dans un tel climat que la CSN-Construction s'est présentée en commission parlementaire pour répéter aux élus de la nation qu'ils avaient déjà reçu toutes les propositions des syndicats pour relancer l'industrie et contrer la calamité du travail au noir.

En somme, de dire le président Olivier Lemieux, l'ap-



Olivier Lemieux

proche des employeurs ne peut être plus limpide. Ils demandent de légaliser l'illégalité, dans un contexte où le nombre d'heures travaillées prévu pour 1993 donnera en moyenne 14 semaines de travail aux 121,000 détenteurs de cartes de compétence. Cela signifie, pour plusieurs, qu'ils ne seront même pas admissibles à l'assurance-chômage. Dans bien des cas, cela signifie le bien-être social, situation peu courante dans cette industrie. Pas étonnant que le climat s'envenime sur les chantiers où il y a du travail au noir.

Face aux tentations de certains députés libéraux, qui prêtent une oreille bienveillante aux «illégaux» qui en sont rendus à se constituer en association et à faire une campagne publique et ouverte pour s'emparer des emplois de la construction, les syndicats et la CSN-Construction, en particulier, ont répliqué en dénonçant l'illusion voulant qu'ouvrir le



Après avoir donné une conférence de presse conjointe, le 25 avril, les ouvriers de la construction de la CSN-Construction, de la FTQ-Construction et du Conseil provincial des métiers (Inter) ont rendu visite le lendemain à leurs députés dans leurs bureaux de comté. On en a ras le bol, ont-ils expliqué, de la situation de l'industrie.

champ de la construction à tout le monde créerait de l'emploi. Il y a même des institutions para-gouvernementales qui contractent au noir, comme ce fut le cas d'un centre d'accueil de Montréal et d'un édifice de Travaux publics Canada à Hull, le centre Asticou.

38,000 nouveaux venus

Déjà que les rangs se sont gonflés de 38,000 nouveaux venus au cours des cinq dernières années, en vertu des programmes scolaires et d'autres mesures qui permettent d'augmenter les bassins de main-d'oeuvre, quelle que soit la conjoncture économique. De leur côté, les travailleurs

de la construction qui voudraient se faire embaucher par d'autres industries doivent suivre les règles qui les régissent et les conventions qui accordent des droits en fonction de l'ancienneté. C'est pourquoi ils sont très irrités quand on veut offrir leurs emplois à n'importe qui. Car la formation nécessaire aux apprentissages peut s'échelonner sur six, et même dix ans, dans certains métiers.

Pas de nouvelle déréglementation

Olivier Lemieux s'est vigoureusement opposé à toute nouvelle déréglementation de l'industrie de la construction.

Celle qui avait ouvert le secteur de la rénovation aux entrepreneurs artisans et aux «jobineux» leur avait octroyé un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de dollars, en 1990. «Le problème actuellement, c'est que bien des gens ne savent plus ce qui est assujéti à la loi et ce qui ne l'est pas,» a souligné le président de la CSN-Construction.

Des projets

Ce que la CSN-Construction réclame, à l'instar des autres organisations syndicales, c'est la mise en chantier de projets qui permettent une relance de l'industrie.

La réforme des apparences

Par Marc Laforge

La CSN, la FNEEQ et la FEESP ont tenu un rassemblement, le samedi 24 avril, sur la réforme des cégeps, un rassemblement large, ouvert aux étudiants, et qui visait à entendre des points de vue extérieurs afin d'alimenter les discussions dans nos rangs.

Conférencière invitée, la directrice du quotidien *Le Devoir*, Lise Bissonnette, en avait long à raconter sur cette réforme. Loin d'être condescendante, Lise Bissonnette, spécialiste en éducation, est bien connue pour sa position sur les cégeps, remettant en question leur existence, à tout le moins leurs structures actuelles. Soit.

Reste que pour madame Bissonnette, la réforme des cégeps n'est qu'une opération de maquillage, une réforme des apparences. Elle va d'ailleurs dans le sens de la CSN qui réclamait, lors de

son dernier congrès, une enquête plus large portant sur l'ensemble du réseau de l'éducation québécois. «*Le cégep est malade de la maladie de l'école secondaire, l'université est malade de la maladie des cégeps. Il faut commencer à régler les choses tout doucement par le secondaire. Vous devez continuer d'insister pour que le gouvernement revoie l'ensemble du système d'éducation*».

L'autonomie et la concurrence

Selon la directrice du *Devoir*, le principal enjeu de cette réforme est la plus grande autonomie que Québec veut donner aux directions locales, une

autonomie qui entraînera une hiérarchisation des cégeps, comme l'a fait le palmarès de *L'Actualité*. Avec la mise en place d'une commission d'évaluation s'installera la concurrence entre les cégeps. «*Et puis, comme le gouvernement n'a pas d'argent pour sa réforme, il donne aux directions la responsabilité d'en faire une. Mais sans argent, il n'y a pas de véritable réforme possible.*»

Éliminer les plus faibles

Pour Lise Bissonnette, la réforme des cégeps en est une d'apparences également pour satisfaire certaines pressions et calmer notamment l'insatisfaction du milieu universitaire qui dit recevoir des élèves trop faibles. Sous prétexte d'augmenter le taux de diplomation et de réussite scolaire, la ministre de l'Enseignement supérieur veut rehausser les exigences d'entrée au collégial et imposer un ticket modérateur. «*Le relèvement du taux de diplomation passe par l'élimination des élèves les plus faibles. Dans quatre ou cinq ans, le taux de diplomation va effectivement augmenter avec la disparition de certains élèves. Et ce sera alors plus acceptable dans les statistiques mondiales*», souligne avec dépit madame Bissonnette.



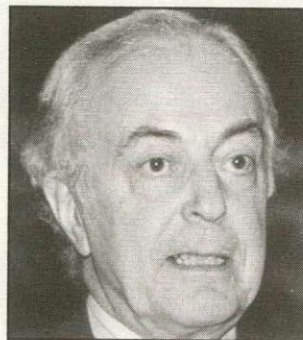
Lise Bissonnette

S'attaquer au décrochage

Lise Bissonnette ne relève qu'une seule mesure dans cette réforme qui se rapproche un peu du problème réel: la mise en place d'une session d'accueil

et d'orientation, qui se fera cependant avec les moyens du bord. «*Le vrai problème, c'est le décrochage, et la seule solution c'est l'encadrement, une politique qui coûte cher...*»

La réforme de l'utilitaire



Guy Bourgeault

La réforme des cégeps est nettement guidée par l'utilitarisme et dominée, entre autres, par un discours sur la concurrence.

C'est le constat que fait Guy Bourgeault, professeur d'éthique à l'Université de Montréal et président du Conseil de presse du Québec, face à la réforme déposée par la ministre de

l'Enseignement supérieur, Lucienne Robillard.

Conférencier au rassemblement CSN sur les cégeps, Guy Bourgeault considère que cette réforme s'inspire d'une idéologie qui a fait son chemin et qui est maintenant dominante. «*Si l'utilitarisme oriente cette réforme, c'est sans doute aussi parce que nous y avons adhéré, parce que nous n'avons pas suffisamment résisté*», souligne-t-il.

Appelé à exposer son point de vue sur la place des cégeps dans le système d'éducation, Guy Bourgeault soutient que le choix que Québec fait en matière d'éducation en est un qui s'inscrit dans une vision du travail de pointe. «*La mission éducative est davantage un choix de société qu'il faut faire. Devant une idéologie, il ne suffit pas de répliquer par une autre ou par un slogan, il faut aussi s'appliquer réellement à faire changer ce que l'on veut changer*».

Interpellant dans la salle le personnel des cégeps que la CSN représente, Guy Bourgeault a ainsi conclu son exposé: «*Vous ne devez pas sous-estimer vos capacités. Ce n'est pas vrai que la ministre peut vous imposer une réforme que vous ne voulez pas. Dans le quotidien, vous avez plus de pouvoir que le gouvernement.*»

«L'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance»

Plusieurs activités portant sur l'enseignement collégial se déroulaient parallèlement au rassemblement sur la réforme des cégeps.

Ainsi, le personnel enseignant et les étudiants avaient organisé conjointement une manifestation dans les rues de Montréal pour le maintien de la gratuité. Un des éléments majeurs de la réforme des cégeps est l'introduction de frais de scolarité qui prend plusieurs formes. Ticket modérateur ou ticket accélérateur, c'est la guerre des expressions. Mais le principe du ticket fait son chemin.

Dans le cas des cégeps, le vrai sens du ticket, une taxe à l'échec, est la motivation par la pénalité. Une vieille technique que l'on pensait pourtant usée. Et derrière cette mesure, au nom de la responsabilisation des élèves, se cache une économie de 30 millions de dollars, selon les prévisions du ministère de l'Enseignement supérieur.

Pour les étudiants, il s'agit avant tout d'une mesure discriminatoire qui vise l'exclusion de certaines catégories d'élèves: les faibles sans argent. L'effet d'accélération dans la poursuite des études, que dit viser la ministre Robillard, risque plutôt d'allonger les études. Dans un premier temps, les élèves qui auront les moyens de payer la pénalité d'échec pourront rester sur les bancs d'école aussi longtemps qu'ils le désirent. Puis, les étudiants pourraient aussi devenir plus prudents et s'inscrire à moins de cours par session pour s'assurer de les réussir. Mais très nettement, des élèves qui n'auront pas les moyens d'assumer ces coûts sortiront inévitablement du système d'éducation et verront leurs chances réduites, notamment sur le marché du travail.



Étudiants, professeurs et employés de soutien manifestant pour le maintien de la gratuité.



Les manifestants devant le Sheraton Montréal, où se tenait un Conseil général du Parti libéral du Québec.

Au service de la dignité

Par Lucie Laurin

Médecin dans le Tiers monde.

Une décision qu'on prend une fois et sur laquelle on ne revient plus ensuite, même quand on frôle la mort de près.

Chris Giannou l'a prise à dix ans, cette décision.

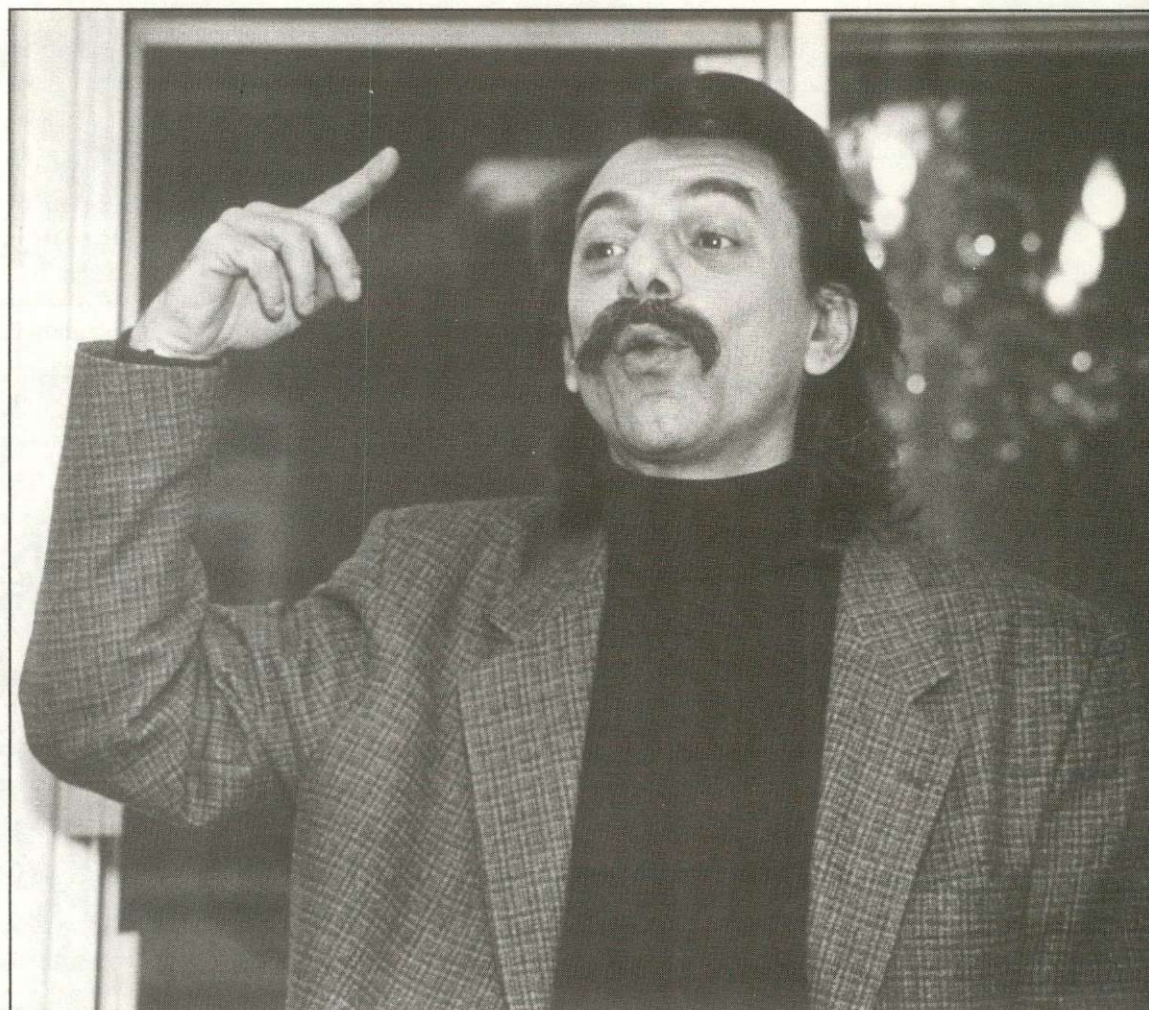
Albert Schweitzer, Norman Bethune et Ernesto Che Guevara — trois médecins — étaient ses modèles. Aujourd'hui, il a réalisé son rêve d'enfant. Spécialiste des hôpitaux de campagne, il est allé au Liban, puis en Somalie, au Cambodge, et maintenant en Afghanistan. «*Je ne serai jamais chômeur. Malheureusement, les chirurgiens de guerre ont toujours du travail!*», lance-t-il.

Lorsque Chatila, un camp de réfugiés palestiniens au Liban, a été assiégé par la milice chi'ite du mouvement Amal, allié libanais de la Syrie, Chris Giannou, qui est de nationalité canadienne, était le seul chirurgien des lieux. Appelé là par le Croissant-Rouge palestinien (équivalent de la Croix-Rouge dans les pays musulmans) pour y installer un hôpital de campagne.

Une simple résidence privée avait fait l'affaire, la chambre à coucher servant de salle de radiographies, la salle de bain de chambre noire pour développer les radios, la cuisine de laboratoire, le sous-sol de bloc opératoire, etc.

Il avait fallu, entre autres, prévoir les pénuries, accumuler des réserves de nourriture et de médicaments, construire des réservoirs d'eau, établir une discipline élémentaire pour utiliser au mieux les énergies humaines et les ressources disponibles.

Le docteur Giannou avait eu, aussi, à former le personnel hospitalier à une médecine totalement étrangère à la médecine civile: «*C'est une technologie adaptée, dit-il. Simple, rudimentaire, capable même de fonctionner sans électricité! Mais toujours rigoureuse, basée sur des principes scientifiques. Faire une amputation*



avec une anesthésie locale, c'est possible! Pourvu qu'on ne laisse rien au hasard.» Quand les conditions d'hygiène multiplient les risques d'épidémie, en effet, il est plus important que jamais de tout stériliser, dût-on le faire dans une cocotte minute chauffée sur un feu de bois.

Improviser pour survivre

Plus tard, l'essentiel venant à manquer, il a souvent fallu improviser. Les blessés arrivant à l'hôpital par douzaines jour et nuit, les quatre-vingts membres du personnel durent trouver une niche pour se reposer pendant les heures d'accalmie; la salle de radio, le ves-

taire, la chambre noire se transformaient régulièrement en dortoir. Chris Giannou, pour sa part, dormait sur la civière servant à transporter les patients jusqu'à la salle d'opération. Il fallut aussi, un jour, improviser des fortifications avec des classeurs métalliques et des bibliothèques empilés et

emplis de sable et de gravats.

À titre de directeur de l'hôpital, le docteur Giannou devait imposer des mesures d'économie d'électricité (4 heures par jour à la fin du siège) et calculer rigoureusement les rations de nourriture, bref, gérer la misère et la faim. Durant les derniers mois, chacun avait droit à un verre de lait écrémé pour déjeuner, un yaourt à base de lait écrémé pour dîner, et un petit plat de riz à la sauce tomate accompagné d'un demi-pain pita pour souper, soit moins de 1,000 calories par jour.

Les familles étaient entassées dans des abris souterrains. «*Nous étions les seuls, à l'hôpital, à travailler et à vivre au-dessus du niveau du sol. L'hôpital disposait du plus gros générateur, du panneau de contrôle, de dépôts importants de nourriture; il avait à sa disposition des ouvriers qualifiés en entretien, plomberie et électricité et, par-dessus tout, il était devenu le centre social et le cœur du camp*», raconte Chris Giannou. C'est là, en effet, que se réunissaient les dirigeants des différentes factions politiques, qu'allaient chercher appui les combattants avant de prendre leur tour de garde et, aussi, que fleurissaient les histoires d'amour.

Jusqu'au-delà du possible

Chatila. Un camp de réfugiés de 200 mètres sur 200 mètres. 3,500 personnes confinées dans cet espace réduit durant des mois. La faim qui tord les entrailles. La douleur et la révolte devant la mort. La peur et la tension à couper au couteau. Un geste de trop, et c'est l'émeute.

Or, cinq factions ennemies cohabitent dans cette enclave cernée. Qui arriveront — et c'est ce qui leur sauvera la vie — à mettre de côté leurs divergences pour résister ensemble à l'ennemi extérieur; qui créeront, une fois la situation devenue critique, des comités

«inter-factions» pour prendre en main la vie du camp dans tous ses aspects.

Et Chatila résistera. Jusqu'à ce que les milices d'Amal cèdent à la pression internationale et laissent entrer les convois de vivres des Nations unies.

Et Chatila résistera encore lorsque le siège sera devenu psychologique: les vivres pouvant entrer, mais non les matériaux qui permettraient de reconstruire, les femmes et les enfants pouvant sortir, mais non les hommes, le risque était grand de démembrer des familles, d'effritement des solidarités, de démoralisation des

La souffrance des autres

Comment tolérer la souffrance des autres jusqu'à l'intolérable? «*Quand on est chirurgien, il faut être capable de passer du lit d'un mort à la table d'opération sans broncher. On doit sceller ses émotions, sinon, on ne peut couper dans la chair humaine. On doit prendre une certaine distance pour maintenir ses capacités de fonctionner. Les émotions viendront après.*»

Ce n'est pas sans raison qu'un chirurgien n'opère jamais un proche. Mais le chirurgien qu'est Chris Giannou fut soumis à rude épreuve au terme du siège de Chatila. «*On*

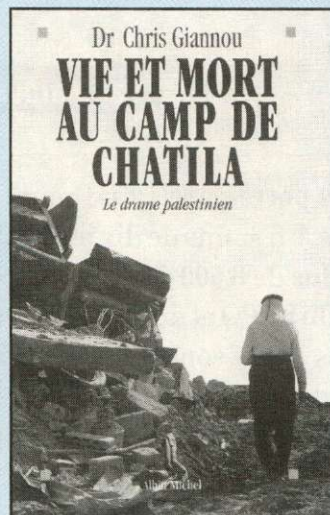
d'amis à enterrer? Lui revient le souvenir de Somaya, qu'il a dû opérer pendant que ses deux enfants, à côté, venaient de mourir. Ils avaient eu trop faim. Quand le convoi de vivres de l'Onu est arrivé, ils se sont précipités, oubliant toute prudence. Les miliciens d'Amal ont tiré.

Alors? Opérer ou pleurer? «*Je me suis alors aperçu que je n'avais plus la distance nécessaire pour me permettre de faire mon travail froidement. Ça été une expérience extrêmement difficile.*»

Malgré tout, ce type de médecine demeure la seule qui l'intéresse. «*Pour les collègues*

À Chatila, les morts, hommes, femmes, enfants, musulmans et chrétiens, Palestiniens et Libanais, sont tous enterrés ensemble, les uns sur les autres et dans la mosquée même. Dans l'espace restreint du camp, face au dénominateur commun ultime qu'est la mort violente, les distinctions de sexe, d'affiliation politique, de nationalité ou de religion n'importent plus.

La plupart des 3,500 habitants du camp auraient pu le quitter avant le début des hostilités. On savait tous qu'une bataille décisive nous attendait et quelques familles ont effectivement quitté le lieu. Mais l'immense majorité a choisi de rester. Ils ont refusé de se rendre, de céder, et ils ont gardé leurs droits à la résistance, à l'amour, à la vie, à l'espoir, et n'aspirent qu'à une existence plus juste. Et ils ont payé pour cela terriblement cher. Ils ont donc toutes les raisons du monde de garder la tête et le verbe hauts.



Dr Chris Giannou,

Vie et mort au camp de Chatila, Le drame palestinien, pp. 175 et 257.

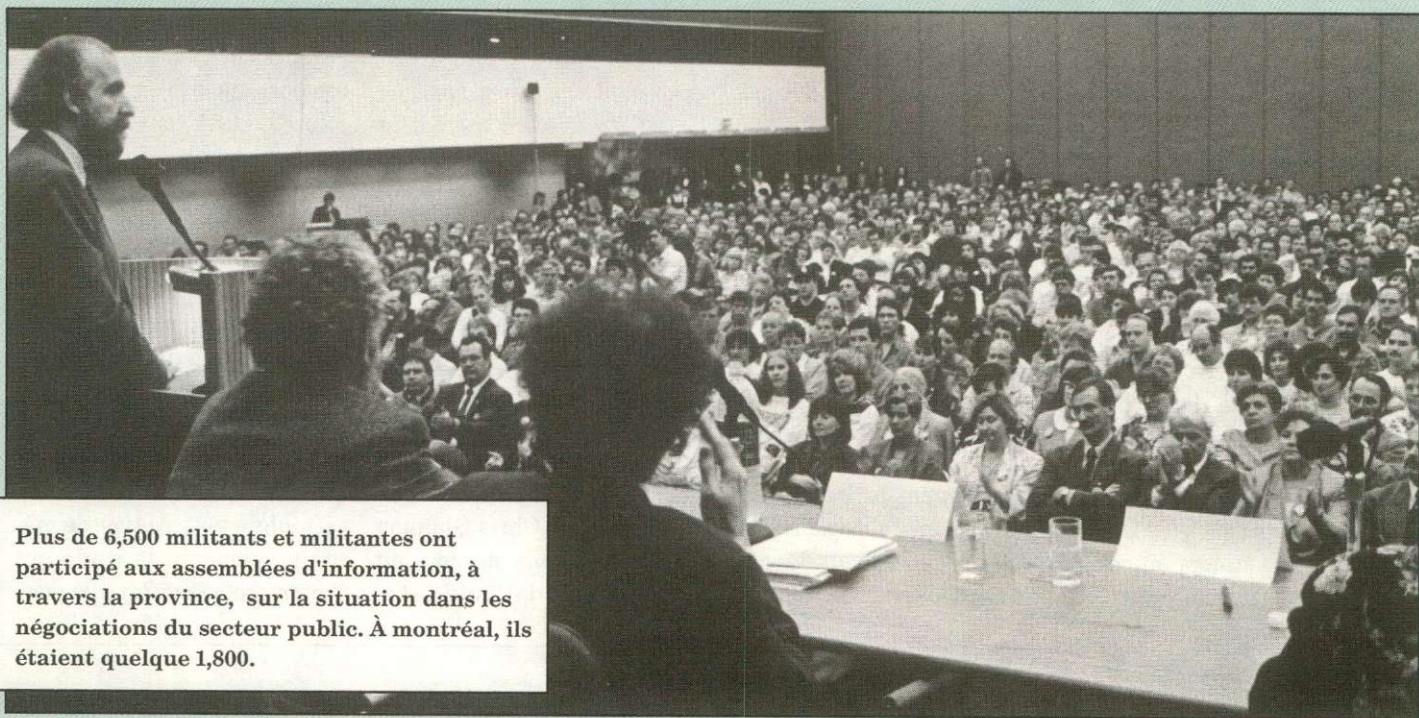
jeunes hommes devenus oisifs.

«*La solidarité des Palestiniens n'est pas une affaire de clan*, explique Chris Giannou. *Elle est basée sur des valeurs universelles de dignité humaine. C'étaient des pauvres, des humbles, c'étaient les victimes des victimes; mais ils ont toujours gardé la tête haute.*»

se connaissait tous. On avait eu faim et froid ensemble. On avait pleuré nos morts ensemble.» Et voilà qu'on lui amène un ami à opérer. Une balle lui a traversé la tête.

Pendant qu'il tient la tête de Mohsen, ses mains paralysent. La tentation de céder au désespoir. Combien encore

merveilleux, la solidarité des peuples, les enfants qui continuent d'espérer, pour la certitude de faire quelque chose d'utile.»



Plus de 6,500 militants et militantes ont participé aux assemblées d'information, à travers la province, sur la situation dans les négociations du secteur public. À Montréal, ils étaient quelque 1,800.

La mobilisation se met en branle

Par Maroussia Kishka

La tournée d'information des porte-parole du Front commun a été un franc succès. En moins de dix jours, entre le 27 avril et le 5 mai, plus de 6,500 délégués de la CSN, de la CEQ, de la FTQ, du SFPQ et du SPGQ ont pris part aux rassemblements qui se sont tenus dans dix villes du Québec. Partout, des enseignants, des employés de soutien, des professionnels, des techniciens du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que des fonctionnaires, se disaient heureux de voir à nouveau se forger un front commun dans le secteur public pour contrer la proposition du gouvernement.

Cette tournée est une première étape dans la mobilisation pour contrer la volonté du gouvernement de geler les salaires et d'instaurer un régime de primes au rendement basé sur des gains de productivité dans les établissements du secteur public.

Dans le contexte actuel, où le taux de chômage et de pauvreté est élevé, cette proposi-

tion, inscrite dans la foulée de nouvelles compressions de dépenses, se soldera par d'autres coupures dans les services publics, ce qui est un non sens, d'affirmer les cinq organisations qui forment le Front commun. De surcroît, l'attitude intransigeante du gouvernement va à l'encontre d'une plus grande solidarité sociale pour faire face à la crise sociale et économique.



MARCEL GIBEAULT,
enseignant au Cégep
de Trois-Rivières

«Nous devons négocier nos conditions de travail pour améliorer la qualité de notre travail. Les conditions d'enseignement changent. L'encadrement des élèves est insuffisant et les besoins en éducation sont sans cesse en croissance, entre autres chez les adultes. Il faut absolument réajuster les budgets pour le perfectionnement. Puis, la tâche des enseignants n'a pas diminué pendant que la précarité a augmenté, s'étendant à 35% du personnel à l'enseignement régulier et 50% aux adultes. Enfin, le gouvernement nous propose une réforme des cégeps sans ressources...»

«Le gouvernement veut actuellement donner un grand coup pour réviser les fonctions de l'État et réduire son rôle moteur dans le développement économique», d'expliquer le président de la CSN Gerald Larose. Sa proposition aux syndiqués du secteur public n'est pas étrangère à cela. «Il sait

fort bien, ajoute-t-il, que les syndiqués du secteur public représentent le principal point de résistance à ces objectifs.» Par le passé, les luttes syndicales ont en effet forcé le gouvernement à établir des normes et des règles uniformes dans les divers réseaux pour donner des services de qualité

à l'ensemble de la population.

«Or, durant les années 80, le gouvernement a légiféré à plusieurs reprises pour restreindre notre droit fondamental de négociation dans le secteur public. Et après deux prolongations des conventions collectives consenties par les syndicats, le gouvernement menace de légiférer à nouveau. C'est le droit de négocier qui est de plus en plus mis en cause, un droit obtenu dans les années soixante», souligne Gérard Larose, qui rappelle que le Front commun de 1972 a forcé le gouvernement à instaurer une politique salariale pour l'ensemble des employés de l'État et des conditions de travail équivalentes d'une région à l'autre.

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, renchérit: «Ça fait dix ans que le gouvernement nous force à vivre sous un régime minceur, dix ans qu'on nous demande de faire plus avec moins.» Or, ce ne sont pas les syndicats qui refusent de négocier mais le gouvernement, explique de son côté le président de la FTQ, Fernand Daoust. Avec un brin d'ironie, il rappelle qu'il n'y a eu que deux rencontres de négociation d'une heure chacune. «En tout, le gouvernement a consacré 7,200 secondes au processus de négociation, soit même pas une seconde par salarié des services publics. Ça frise l'irresponsabilité», lance-t-il, le gouvernement représentant l'employeur le plus important au Québec.

À Rimouski, à Rouyn, à Hull, à Sept-Iles, à Chicoutimi, à Sherbrooke, à Trois-Rivières, à Gaspé, à Québec et à Montréal, les délégués ont manifesté leur détermination à se mobiliser en prévision de la grande manifestation qui se tiendra le 29 mai prochain à Montréal et à Québec. Entretemps, d'autres activités se tiendront dans les établissements, notamment des piquetages massifs.



SYLVIE DESNOYERS,
infirmière auxiliaire à l'Hôpital général de Québec

«Les gouvernements coupent dans nos conditions de travail et les services à la population depuis 1982, mais les problèmes budgétaires persistent. Alors, je crois que l'objectif du gouvernement libéral est de s'en prendre aux syndicats, de les affaiblir. Pendant que le droit de grève augmente, il y a de plus en plus d'emplois à statut précaire et les postes à temps complet diminuent. Il nous faut conserver le droit de négocier pour, entre autres, restreindre le droit de grève et faire participer les travailleurs, à la base, aux décisions. Nous, nous connaissons les besoins de la population.»



DANIEL BLANCHET,
travailleur social au CLSC Antoine-Rivard de Montmagny

«Ce ne sont pas seulement les travailleuses et les travailleurs du secteur public qui sont concernés par la proposition de Daniel Johnson de geler les salaires et de couper dans les conventions collectives. Si le gouvernement adopte une loi spéciale, les employeurs du secteur privé suivront à coup sûr et refuseront à leur tour de négocier. L'histoire se répète, en période de récession: on demande toujours aux travailleurs de faire des efforts pour sauver les entreprises ou pour redresser les finances publiques. Mais lorsque que l'économie se replace, les profits ne sont pas partagés avec nous.»



MICHEL KANE,
agent de recherche au module santé au travail de la Régie régionale de Montréal-centre

«La proposition Johnson risque fort de donner des résultats contraires à ceux recherchés. Une définition simpliste de la productivité peut se révéler contre-productive dans un contexte de prévention. Ainsi, la réussite des objectifs de prévention ne peut se limiter au calcul du nombre d'interventions par professionnel-les. Dans les cas de retraites préventifs, ce type de calcul ne donne pas l'exacte mesure du travail de prévention que nécessitent les conditions environnementales de la travailleuse enceinte. On rate alors complètement notre objectif.»



LISE-ANDRÉE MORIN,
employée de soutien au Cégep de Limoilou

«Le droit de négocier, ça signifie avoir le droit de s'exprimer par rapport aux nouveaux besoins ainsi qu'aux problèmes vécus lors de la durée de la convention collective. S'exprimer en visant l'amélioration de nos conditions de travail, particulièrement en matière d'organisation du travail, et en voulant également améliorer les services à la population. C'est important de négocier, pour les employés de l'État. Nous n'avons pas moins de droits. Le droit d'association nous est reconnu. Cela comprend également le droit de négocier nos conditions de travail. Habituellement, nous en venons à une entente. Il nous faut un lieu pour discuter des problèmes de reclassification, de droits parentaux, de régime de retraite, etc.»

Conseil confédéral spécial sur la conjoncture

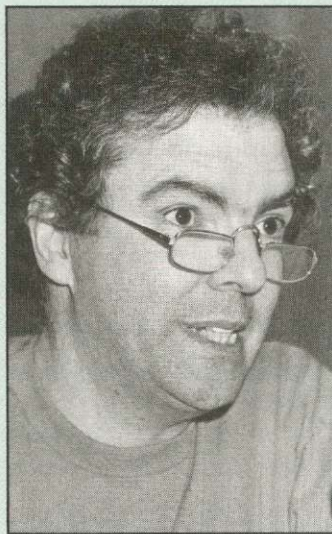
Haro sur le budget!

Par Thérèse Jean

Haro sur le budget! C'est ce qui risque de se produire dès que Québec le déposera. Le mot d'ordre a été on ne peut plus clair, au conseil confédéral spécial du 28 avril, qui portait sur la conjoncture économique et sociale. Dans toutes les régions du Québec, les conseils centraux sont invités à le critiquer et à démontrer les impacts négatifs qu'il produira sur les conditions de vie de la population québécoise.

Histoire de donner un peu le ton à ces critiques, des porte-parole de la Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé, Jacques Fournier; du Front des assistés sociaux, Claudette Champagne; et Diane Laberge, de l'Institut canadien de l'éducation des adultes, ont donné la couleur du temps aux délégués du Conseil confédéral. Par les temps qui courent, il n'y a pas que l'emploi qui est en régression et menacé. Les politiques économiques et sociales des gouvernements d'Ottawa et de Québec sont des charges à fond de train contre les programmes sociaux.

Rappelant la désassurance des examens de la vue et des soins dentaires aux enfants, le ticket modérateur de \$2 sur les médicaments aux personnes âgées, Jacques Fournier indiquait



Jacques Fournier

les nouvelles mesures qui paraissent déjà dans le document «Vivre selon nos moyens» que le gouvernement a commis en février dernier: ticket orienteur pour les personnes qui se présenteront à l'urgence pour un problème qui n'est pas urgent; frais d'hôtellerie à l'hôpital pour l'ouverture de dossier, la buanderie, les repas, la chambre;

ticket modérateur pour la visite au médecin; impôt-services. Tout ce qui manque au gouvernement québécois pour apporter ces modifications, c'est un changement dans la législation fédérale, dernier rempart de l'universalité et la de gratuité des soins de santé.

À un autre égard, Jacques Fournier a défait le nouveau credo du ministre Johnson, soit la réalisation tous azimuts de gains de productivité dans le secteur public, en relevant que de 1986 à 1991 le nombre de bénéficiaires avait augmenté de 1,6% alors que l'augmentation du nombre d'heures travaillées n'a été que de 1%. «Des gains de productivité sont déjà faits», a-t-il insisté.

L'éducation des adultes

Au chapitre de l'éducation des adultes, là aussi les programmes sont détricotés un à un. Ces dernières années, expliquait Diane Laberge, des coupures draconiennes ont été faites dans les budgets de la formation générale, de la formation agricole, du financement en alphabétisation et de la formation populaire, communautaire et syndicale. Les besoins sont pourtant criants. À titre d'exemple, il n'y a que 150,000 places disponibles alors qu'on estime actuellement qu'un million de travailleurs et de travailleuses n'ont pas leur diplôme de secondaire V. Même situation en alphabétisation, où l'on compte 30,000 places disponibles dans les commissions scolaires pour 900,000 analphabètes.

Pour Diane Laberge, le plus inquiétant est le sous-financement chronique de l'éducation des adultes qui



Diane Laberge

entraîne des tarifications de toutes sortes. Le défi, dit-elle, dans un contexte où les budgets à mission sociale sont déplacés de plus en plus au profit de budgets à mission économique et modélés à l'entreprise, c'est de contrer la dualisation entre ceux qui ont de l'emploi et ceux qui en sont exclus.



Claudette Champagne

Et Claudette Champagne, qui témoignait pour les assistés sociaux, a expliqué à quel point la réintégration au marché du travail est pour eux une entreprise ardue. «Le ministre ne manifeste aucun intérêt pour le retour au travail des assistés sociaux», a-t-elle dit, en insistant sur les compressions et les coupures effectuées dans différents programmes qui ont rendu encore plus difficile leur retour aux études.

HÔTELLERIE

Coup d'envoi des négociations regroupées

Après plusieurs mois de préparation, les négociations regroupées nationalement dans l'industrie hôtelière ont pris leur envol à la mi-avril. Ces négociations touchent plus d'une trentaine de syndicats CSN et quelque 8,000 employé-es.

C'est ce que la présidente de la Fédération du commerce de la CSN, Lise Poulin, a annoncé en conférence de presse, à Montréal, où elle a présenté la plate-forme commune de revendications en 13 points adoptée par les assemblées générales des syndicats de Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke et Sorel durant les mois de mars et avril.

Clauses à améliorer

Parmi les clauses que voudraient améliorer les syndiqué-es de l'hôtellerie, notons le droit aux congés fériés; le nombre de chambres à être remises en ordre durant une journée normale de travail; le droit de prendre un congé de maladie rémunéré à compter de la première journée d'absence plutôt que de la deuxième; les pourboires inclus sur la facture dans le cas du service aux chambres, ainsi que les pourboires automatiques sur la facture lorsque l'employeur offre des réductions ou gratuitement les repas; l'obligation pour l'employeur d'afficher tous les postes vacants ou nouvellement créés;

une formule précisant le mode de paiement des vacances; et la bonification de la contribution des employeurs et des syndiqué-es au RÉER.

Des nouvelles demandes

Les syndicats demandent aussi la mise en place d'un dispositif d'alerte pour les préposées aux chambres afin qu'elles puissent signaler qu'elles sont dans une situation dangereuse; des clauses pour faciliter l'accès à la prétraite; une formule d'indexation salariale assortie de hausses de salaire de 2% pour chacune des deux années du contrat; et un protocole de fonctionnement de l'entreprise (organisation du travail).

Sur ce dernier point, les demandes syndicales visent à solutionner différents problèmes auxquels ont fait face les employé-es de ce secteur au cours des dernières années. La présidente de la Fédération du commerce, Lise Poulin, a expliqué que l'appropriation de l'organisation du travail par les employé-es devrait avoir pour effet une amélioration des services à la clientèle, ainsi que la stabilisation de l'emploi. Les demandes syndicales visent à encadrer et limiter le travail du personnel cadre; récupérer du travail qui revient aux syndiqué-es; limiter la sous-traitance; déve-

lopper le travail en équipe et responsabiliser les employé-es.

Pour Lise Poulin, «cette démarche, qui fait appel aux droits et à l'intelligence des travailleuses et des travailleurs, est certainement exigeante, car elle oblige les employé-es à se réunir régulièrement, à discuter et à prendre des décisions sur le fonctionnement de l'entreprise, à ne plus être des exécutants. Mais les employé-es de l'hôtellerie sont sensibles aux besoins de la clientèle et ils ont les connaissances et les compétences pour faire fonctionner leur hôtel.»

Certaines études patronales, ajoute-t-elle, viennent d'ailleurs confirmer que le développement de l'industrie hôtelière repose non seulement sur une plus grande efficacité et une meilleure production, mais d'abord sur les ressources humaines. Elle cite le numéro d'octobre 1992 du magazine *Total Quality Management* qui affirmait: «Les organisations doivent voir à satisfaire leurs employé-es, clients internes, pour créer un environnement de service enthousiaste afin de satisfaire le client externe. Le climat pour les employé-es est central pour la satisfaction du client et doit viser plus d'autonomie, plus de décisions; plus de reconnaissance du travail bien fait, plus de formation et de promotion; plus de travail en équipe et d'entraide; et plus d'implication des employé-es dans les objec-

tifs et les stratégies.»

Contexte économique

Ces négociations s'amorcent dans un contexte de sortie de récession et d'une reprise économique modeste en 1993, mais qui deviendra plus robuste en 1994 et 1995. Selon les économistes de la CSN, la baisse du dollar canadien et le fait que la majorité des prévisions situent la



Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce.

croissance économique à l'intérieur d'une fourchette de 3.5% à 4% devraient profiter à l'industrie hôtelière.

M.C.

LÉVIS

Coopératif, Desjardins?

Les négociations sont assez difficiles par les temps qui courent entre le syndicat des employé-es de l'Institut Coopératif Desjardins, à Lévis, et la direction de cet établissement. D'une part, le syndicat a déposé, le 5 janvier, un projet de convention collective afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des employé-es occasionnels, le gros des membres, soit près d'une vingtaine de personnes sur 32. Mais les porte-parole patronaux y ont répondu par des propositions de reculs! Les travailleuses et les travailleurs voudraient améliorer les clauses concernant les congés de maladie, les congés sociaux et les vacances de ce groupe. Pour sa part, l'Institut privilégie plutôt les contrats à forfait, l'extension du travail effectué par le personnel cadre, les heures de travail coupées durant la journée (amplitude) et la prise des vacances durant l'été, alors que le centre de formation est fermé.

Même si les parties n'ont pas abordé la question des augmentations de salaire, il ressort que les employé-es de l'Institut souhaiteraient obtenir l'indexation salariale. Le salaire horaire moyen est aux alentours de \$10. Quant à la durée du contrat de travail, elle reste également à déterminer. Mais on parle d'une convention collective de deux ou trois ans. La convention collective est échue depuis 31 décembre 1992. Le ministère du Travail a affecté Jean-Louis Duchesne au dossier. Jusqu'à maintenant, il y a eu cinq séances de négociation. M.C.

Une loi pour bâillonner la presse

Le Parlement fédéral veut adopter avant l'été une loi qui limiterait dangereusement la liberté de la presse. Le projet de loi C-114, qui donne suite à certaines des recommandations de la Commission Lortie sur la réforme électorale, contient en effet une disposition interdisant la publication de sondages d'opinion à partir de minuit le vendredi soir précédant la tenue d'un scrutin.

Les résultats des sondages, dans la mesure où ils permettent de connaître l'opinion des électeurs, représentent une information pertinente à laquelle tous les citoyens doivent avoir accès. Vouloir en interdire la publication serait une limitation de la liberté de la presse qui n'est pas raisonnable dans une société démocratique.

Les partisans de cette mesure invoquent principalement trois raisons pour la motiver :

- Les résultats des sondages, disent-ils, ne représentent pas toujours de façon précise

l'opinion du groupe sous enquête et sont souvent publiés sans être accompagnés de toutes les informations permettant d'en saisir la portée;

- ils font également valoir que les médias peuvent être bernés par un faux sondage, et qu'à moins de 72 heures d'un scrutin, ils peuvent n'avoir pas le temps de s'en rendre compte et de rétablir les faits;

- ils avancent enfin que les résultats des sondages influencent les électeurs et soutiennent que cela peut perturber le processus démocratique.

Si on retenait la première raison, il faudrait interdire la publication de toutes les informations qui ne sont pas rigoureusement exactes, en commençant par les promesses électorales et la publicité des partis politiques!

On peut certes soutenir que les médias traitent les sondages avec plus de rigueur, mais il n'appartient pas au législateur de décider quelle information est d'assez

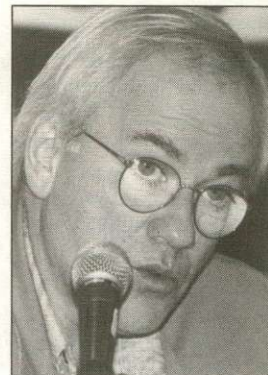
bonne qualité pour être publiée. S'il le fait aujourd'hui pour les sondages, il le fera demain pour quantité d'autres informations qui le dérangent. Le danger que les médias soient bernés à quelques jours d'un scrutin n'est pas plus grand en ce qui concerne les sondages que pour toute autre information. Les entreprises de presse font preuve de prudence dans les derniers jours d'une campagne électorale et cela vaut autant pour les sondages que pour les autres nouvelles.

C'est ainsi qu'ils ne publieront pas, à la toute veille d'un scrutin, une nouvelle susceptible d'en influencer le résultat sans être absolument certains de sa véracité. Et ils n'ont pas attendu l'ordre du législateur pour s'abstenir de publier des sondages la veille ou le jour même d'une élection.

Il n'existe d'ailleurs pas d'exemple récent de manipulation de la presse qui puisse justifier une telle restriction à la publication des sondages.

Il est sans doute exact, par ailleurs, que les sondages influencent les électeurs. Mais ce n'est pas une influence induite. L'opinion des électeurs constitue une information aussi valable que celle des éditorialistes ou des personnalités éminentes et en tenir compte dans son choix n'est pas moins sensé que de se laisser influencer par ses parents, son conjoint, le maire de sa municipalité ou son joueur de hockey préféré. Il n'appartient pas au gouvernement de décider quels sont les bons motifs pour voter ou les bonnes influences auxquelles on peut soumettre les électeurs.

Encore là, si on acceptait d'interdire la publication de sondages à la veille d'un scrutin pour ce motif, on pourrait difficilement empêcher le législateur d'interdire la publication de toute information qu'il juge susceptible d'influencer les électeurs. Il faut



Louis Falardeau, président du Syndicat des travailleurs de l'information de *La Presse* et vice-président de la Fédération nationale des communications de la CSN.

au contraire laisser toute liberté à la presse d'informer les citoyens, dans le domaine des sondages comme dans les autres. Car il n'y a de vraie démocratie que lorsque les citoyens ont accès à toutes les informations qui peuvent les aider à faire un choix éclairé.

La FNC a dénoncé ce projet de loi dans un communiqué publié le 24 mars, dont copie a été envoyée aux chefs des partis fédéraux.

Louis Falardeau

SECTEUR MUNICIPAL

Les effets pervers d'un gel des salaires

Le secteur municipal de la CSN, qui représente 5,000 travailleurs et travailleuses répartis dans 107 syndicats et municipalités du Québec, s'oppose à la demande de l'Union des municipalités du Québec de geler les salaires des employés municipaux.

Le président du secteur municipal, Claude Riendeau, et la présidente de la FEESP-CSN, Ginette Guérin, ont mis en garde le ministre Claude Ryan de retourner l'ascenseur aux municipalités pour les responsabilités fiscales qu'il a lui-même pelletées dans leur cour. «Les salariés n'ont pas à faire les frais des transferts fiscaux que Québec ne verse plus aux munici-

palités», ont soutenu les porte-parole.

Le secteur municipal presse le ministre Ryan de peser les conséquences que présente une loi gelant les salaires des 78,000 employés municipaux à travers les 1,490 municipalités au Québec. Cela signifierait qu'on leur retire tout droit de négocier leurs conditions de travail. En outre, comme la négociation se fait municipalité par municipalité et que les conditions de travail varient d'un endroit à l'autre, une telle loi engendrerait rapidement des effets pervers en pénalisant davantage les salariés des municipalités qui gagnent moins. T.J.

Le FM en cause

Le 19 avril, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) édictait de nouvelles règles assouplissant celles en vigueur touchant les stations de radio FM. Le lendemain, la Fédération nationale des communications de la CSN s'opposait à ces assouplissements.

D'avantage de musique, moins de commentaires et plus de publicité pourraient être les conséquences de ces changements annoncés par l'organisme fédéral.

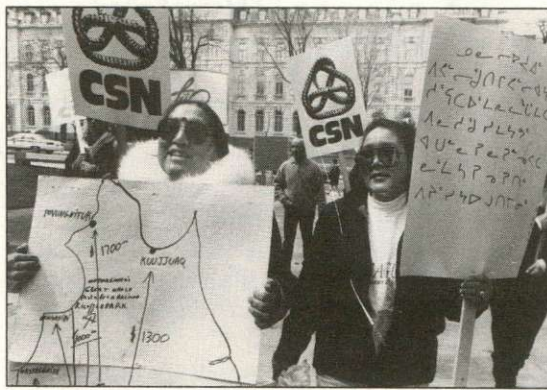
La FNC, intervenant devant le CRTC, a déploré le fait qu'on abandonne l'obligation de consacrer au moins 15% de la programmation FM à du contenu parlé, en plus de diffuser trois heures d'information par semaine, au moins. Pour la fédération syndicale, le CRTC s'occupe davantage des finances des propriétaires que du droit du public à l'information. En effet, les propriétaires seront dorénavant relevés de l'obligation de limiter le temps d'antenne consacré à la diffusion de commerciaux.

M.R.

Pour une fiscalité plus juste dans le Grand-Nord

Une cinquantaine de travailleuses et de travailleurs du Grand-Nord québécois, membres de la FAS, de la CEQ, de la FIIQ et du SFPQ, ont dressé leur tente devant l'Assemblée nationale, du 28 au 30 avril, pour réclamer du gouvernement libéral une fiscalité adaptée à leur réalité.

Ces Cris, Inuits et Blancs, provenant de Chisasibi, Kuujua-raapik, Povungnituk et Kuujuaq, protes-



taient contre la décision de Québec d'imposer les frais de transport de la nourriture, appelés cargo. Cette mesure, qui s'applique rétroactivement à 1991, fera perdre des milliers de dollars aux travailleuses et aux travailleurs qui oeuvrent dans cette vaste région.

Le cargo de nourriture fait partie des primes négociées par la CSN pour compenser les conditions de vie et de travail particulières au travail dans le Grand-Nord. Assumé par les employeurs, il permet aux employés de payer les denrées alimentaires comme s'ils travaillaient dans les grands centres urbains.

Mais voilà qu'au début d'avril intervient une nouvelle in-

terprétation de la loi sur l'impôt selon laquelle le cargo de nourriture est considéré comme un revenu d'emploi et doit être rajouté au revenu annuel du salarié comme s'il avait reçu ce montant en argent.

Les pertes encourues varient de \$2,300 à \$11,000. En fait, depuis l'application de cette mesure, les salariées du Grand-Nord reçoivent des salaires inférieurs à ceux versés au sud.

Les manifestants ont demandé au gouvernement qu'il surseoie à sa décision et qu'il annule les avis de cotisation pour les années antérieures.

Sur les 1250 syndiquées du Grand-Nord, la CSN en représente plus de 600.

L.-S. H.

Règlement chez SECUR

Les quelque 100 syndiqués de SECUR à Montréal viennent de ratifier le renouvellement de leur convention collective par 64 voix contre sept. La conclusion de la négociation a permis d'améliorer sensiblement le régime de retraite alors que la contribution de l'employeur passera de \$832 à \$1,500, à la fin de la convention collective, le 1er mai 1995. C'est \$500 dollars de plus que ce que le syndicat FTQ a obtenu. Au chapitre des salaires, il y a une augmentation nette de 5,5% la première année (l'employeur paie 100% des cotisations pour les avantages sociaux) et de 1,5% la troisième année. Les syndiqués ont également obtenu le droit à un congé sans solde de 2 ans et un pré-avis de mise à pied avec maintien du salaire pour huit semaines.

Luc L.

TERREBONNE

L'équité salariale progresse

Un autre gain significatif au plan de l'équité salariale a été réalisé par le Syndicat des employés municipaux de Terrebonne à l'occasion du renouvellement de leur convention collective. Les onze secrétaires et les treize préposées à la bibliothèque obtiendront respectivement des augmentations salariales liées à l'équité de l'ordre de 6,85% et de 13% sur 3 ans. Si on ajoute les gains salariaux dus aux changements d'échelon et l'augmentation de salaire obtenue pour tous les employés, qui est de 4% pour chaque année de convention, une secrétaire, qui au 31 décembre 1991 était au plus bas échelon, soit \$403,87 par semaine, passera à \$482,50 au premier juillet 1994, tandis qu'une préposée à la bibliothèque passera de \$317,18 à \$398,44.

T.J.

ALMA

Entente chez Abitibi-Price

C'est dans une proportion de 80 pour cent que les 625 travailleurs de l'usine Abitibi-Price d'Alma (FTPF) ont entériné le 5 mai l'entente intervenue quelques jours plus tôt entre la direction et leur syndicat.

Il s'agit d'une entente qui, selon le président Bertrand Harvey, représente un virage à 90 degrés dans cette industrie. Il faut rappeler que depuis deux ans, les travailleurs se sont fortement impliqués dans la gestion quotidienne de l'entreprise afin d'en favoriser la relance et d'en assurer la survie.

Il s'agit d'un contrat d'une durée de trois ans, reconductible cependant à l'échéance en vertu d'un mécanisme souple assez semblable à celui mis en place aux Aciers Atlas en 1990. Contenant plusieurs aspects novateurs, le nouveau contrat ne comporte aucun recul ni réduction de salaires, contrairement à ce que doivent souvent accepter plusieurs groupes de travailleurs.

La FTPE, qui a toujours dix tables de négociation actives avec les compagnies Domtar, Abitibi-Price, Stone-Consol, Cascades, Scott et Kruger, estime que cette entente correspond aux besoins des travailleurs d'Alma. Mais, a ajouté le président Claude Plamondon, « en raison de la situation particulière vécue à Alma, elle ne peut être considérée comme un pattern pour le reste de nos membres, dont les négociations se poursuivent sur la base des objectifs identifiés par les syndicats. »

M.R.



C'est dans les quartiers Villeray et Ahuntsic que s'est déroulée cette année la manifestation du 1er mai. Plus de trois mille personnes ont marché pour plus de justice sociale derrière les chefs des grandes organisations syndicales. Dans leur allocution, les porte-parole, membres du Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM), qui ont organisé la fête du Premier mai, n'ont pas manqué de souligner la paupérisation grandissante de la population de Montréal. Un phénomène qui s'exprime à travers ceux et celles qui sont sans emploi mais aussi chez ceux et celles qui travaillent. Dans un tel contexte, le droit à des emplois de qualité et le maintien de programmes sociaux font partie des conditions de vie décentes réclamées par les manifestants.

T.J.



Vocabulaire des conventions collectives (2)

Corriger les termes à éviter (en italique):

1. Il faudra aborder la question de la *période de probation* dans le volet concernant l'engagement du personnel.

Il faudra aborder la question de la *période d'essai* dans le volet concernant l'engagement du personnel.

2. La nouvelle convention collective permettra à un salarié de prendre un *congé à traitement différé*, si l'employeur y consent.

La nouvelle convention collective permettra à un salarié de prendre un *congé autofinancé* si l'employeur y consent.

3. C'est avec l'assentiment de l'employeur que ces travailleurs seront autorisés à prendre des *congés flottants*.

C'est avec l'assentiment de l'employeur que ces travailleurs seront autorisés à prendre des *congés mobiles*.

4. Une *prime de service* sera accordée à ce salarié.

Une *prime d'ancienneté* sera accordée à ce salarié.

5. Ce travailleur dont l'emploi a été supprimé a été *relocalisé* dans un autre *département*.

Ce travailleur dont l'emploi a été supprimé a été *reclassé* dans un autre *service*.

6. A la suite de son départ, il aura droit à une *prime de séparation*.

À la suite de son départ, il aura droit à une *indemnité de cessation d'emploi*.

7. Nous avons obtenu dix *jours de congés payés* cette année.

Nous avons obtenu dix *jours fériés payés* cette année.

8. Les noms de toutes les personnes jugées aptes à exercer cet emploi devront apparaître sur la *liste d'éligibilité* si on se fie à cette nouvelle clause:

Les noms de toutes les personnes jugées aptes à exercer cet emploi devront apparaître sur la *liste d'admissibilité* si on se fie à cette nouvelle clause.

J.P.

Référence: Les termes que l'on suggère d'utiliser proviennent du «Vocabulaire des conventions collectives», une publication de l'Office de la langue française.

CSST

À vos pétitions!

La pétition pour obtenir une enquête publique indépendante sur le déficit de la CSST est en circulation dans le mouvement depuis le 16 mars 1993. Nous vous rappelons que nous acceptons vos pétitions jusqu'au 14 mai 1993 inclusive-ment.

À ce jour, nous avons recueilli 41,817 signatures. 750 syndicats ont signé la pétition. Nous considérons ce résultat satisfaisant.

Un rapport détaillé sera présenté au Conseil confédéral des 14 et 15 juin prochains, à Québec. D'ici là vous pouvez suivre l'évolution de la situation à l'aide des communiqués que nous faisons parvenir dans vos conseils centraux et vos fédérations. Chaque responsable de la pétition à l'intérieur des conseils centraux doit s'assurer que les syndicats locaux nous envoient la pétition le plus rapidement possible à l'édifice de la CSN, 1601 de Lorimier, Montréal, H2K 4M5.

Cette pétition sera déposée ultérieurement à l'Assemblée nationale afin de sensibiliser le gouvernement Bourassa à l'urgence d'enquêter sur les vraies causes qui ont entraîné le déficit de la CSST, lequel atteint cette année 655 millions de dollars. Avis aux retardataires: pressez-vous, svp! A.B.

BIENVENUE

Chlorophylle

Les 65 travailleuses de l'Atelier Chlorophylle haute technologie, un fabricant de vêtements de haut de gamme situé à Chicoutimi, ont déposé leur requête en accréditation pour être représentées par un syndicat CSN. La Fédération du commerce y représente déjà les employées de l'usine Bertrand Croft.

La Presse

Les sept salariés du Centre de l'informatique de La Presse ont décidé à l'unanimité de quitter le local 57 du Syndicat des employées et employés professionnel-les de bureau (FTQ) pour se regrouper dans un syndicat autonome affilié à la CSN et à sa Fédération nationale des communications.

Résidence Saint-Paul

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Résidence Saint-Paul a déposé sa requête en accréditation pour négocier au

nom des 16 personnes à l'emploi de cette résidence privée pour personnes âgées. Elles y travaillent à titre de préposées aux bénéficiaires, ou à l'entretien, ou aux cuisines.

Trois-Rivières

Les employé-es d'une autre résidence privée pour personnes âgées, la Résidence de Sienne, à Trois-Rivières, ont posé un geste identique le 13 avril. Ils sont 28.

Rosalie-Jetté

En trois semaines seulement, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre Rosalie-Jetté a obtenu l'accréditation pour représenter les 16 préposées aux bénéficiaires qui y travaillent de nuit. Ce qui leur permettra de bénéficier d'une plus grande sécurité d'emploi, ainsi que de l'ensemble des conditions de travail prévues dans la convention collective des centres d'accueil publics.

J.-P. P.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

La situation évolue dans l'alimentation

Des règlements et des débrayages sont survenus en même temps dans les marchés d'alimentation du Saguenay-Lac-St-Jean, à la fin du mois d'avril. Les syndicats des magasins Provigo de Roberval et Arvida et celui du magasin IGA de Roberval ont renouvelé leurs conventions collectives en obtenant les revendications communes du regroupement des syndicats, notamment au chapitre de la parité entre salarié-es à temps partiel et à temps plein. La signature de ces conventions s'accompagne de la création de nouveaux postes de travail.

Par ailleurs, les 25 employé-es du magasin IGA de La Baie et les 35 du magasin Métro de St-Félicien ont débrayé les 22 et 23 avril dernier. Les négociations se poursuivent dans les autres magasins de la région.

Luc L.

La Chine rurale

Périodiquement se rappellent à l'attention de la planète les quelque 900 millions de paysans chinois. Le 14e congrès du Parti communiste chinois, en 1992, fut centré sur l'initiative privée dans l'industrie et les services; on y a peu parlé des problèmes de l'agriculture et l'oubli vient d'être réparé. Li Peng, le premier ministre, promet en effet aux paysans la prospérité et «un niveau de vie confortable.»

Pour que ces paysans, qui forment presque 20% de l'humanité, ne se sentent pas délaissés, Pékin leur envoie 500 cadres chargés d'enquêter. Le constat que fait le gouvernement, c'est que le niveau de vie des ruraux stagne, que le fossé se creuse entre riches et pauvres, surtout lorsque des terres servent à des «projets immobiliers irrationnels». Le malaise, on essaiera de l'enrayer en stimulant les cultures de céréales et du coton et, au besoin, en encourageant l'installation d'industries dans les bourgs. Près de 45 ans après la victoire de Mao, on en est encore à rechercher ce qui ne fonctionne pas dans le Plan. La corruption dont se nourrissent des cadres locaux est l'une des causes de ces inégalités. Le plus simple des paysans a déjà tout compris, mais il y aura tout de même enquête!

C.T.

Après le «da» des Russes

Sans trop de surprise, les votants russes ont en majorité accordé leur confiance à Boris Eltsine lors du référendum du 25 avril. Il ne manquera pas d'occasions pour Eltsine de se rompre le cou dans ce pays d'hyperinflation — 2623 % en 1992 — à l'économie déstabilisée, comme le rappelait dès le 26 le Fonds monétaire international (FMI). Une cinquième question aurait dû être posée aux 105 millions de Russes en âge de voter sur la réforme de la Constitution, car Eltsine devra tôt ou tard court-circuiter un Parlement élu selon les lois de l'ex-URSS. N'oublions pas non plus que Eltsine réussit à faire s'esclaffer les milieux d'affaires quand il entreprend de leur démontrer que l'économie va mieux.

Eltsine dit agir en démocrate sincère... mais il ne se presse pas de former un parti. Ses conseillers durant la campagne lui ont donné un look à l'américaine propre à mobiliser les adeptes du rap, sans oublier les plus férus de traditions, par exemple en choisissant de projeter à la télé le repas familial de la Pâque orthodoxe. Sans nul doute, Eltsine a renforcé sa légitimité, mais l'on doit se rappeler que le terreau russe peut réserver des surprises. Nombreux y sont les nostalgiques de la loi et de l'ordre, de la stabilité que garantissait l'ancien régime. Peut-être par facilité, les observateurs disent que des décennies de communisme ont atro-



phié le sens de l'initiative chez les Russes.

Cet épisode référendaire n'est, précisément, qu'une étape. Les intérêts étrangers ont presque unanimement exprimé un appui à Eltsine. C'est qu'ils craignent, si Eltsine est affaibli ou déposé, une implosion de la Russie. À ce propos, le vice-président Alexandre Rutskoï sert de repoussoir avec

ses velléités expansionnistes (au détriment de l'Ukraine notamment) et son credo dirigiste en économie — il faut protéger la nomenklatura!

Léon Tolstoï en son temps disait avoir l'impression que c'était «par une succession de difformités» que s'était accomplie l'histoire de la Russie. Les événements actuels peuvent rendre impatients tous

les «money-makers» du monde qui n'oublent pas que Eltsine, comme tout politicien, est éphémère. La Russie qu'il aide à refaire ne sera pas exempte de «difformités» transitoires, d'autant que l'on se demande si la masse des Russes n'est pas vouée à vivre les temps modernes avec un simple statut de moujiks.

Clément Trudel

Relativité

• Les militaires turcs renversèrent en 1960 le premier ministre Adnan Menderes, qui fut pendu l'année suivante pour s'étant dit avoir trahi sa patrie. Menderes fut réhabilité en 1990 par le président Turgut Ozal qui, en avril, fut inhumé tout à côté de Menderes. La Turquie d'aujourd'hui a voulu réunir des «héros».

• Tandis que se déroulaient à Varsovie les cérémonies commémorant le 50^e anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie, un visiteur au nom honni visitait discrètement Israël : Martin Bormann, fils de l'ancien bras droit de Hitler, venait se recueillir à Yad Vashem, monument qui entretient la mémoire de l'Holocauste dont le père de Bormann a été l'un des concepteurs. Bormann est le fils aîné du leader nazi condamné par contumace. Cet ancien pré-

tre enseigne la théologie catholique et refuse de porter en public un jugement sur son papa qui contribua à l'anéantissement de tant de familles juives.

• L'un des ex-communistes les plus à même de mesurer la relativité des jugements portés sur certains acteurs de l'histoire est Milovan Djilas, ancien collaborateur de Tito qui, à 82 ans, vient d'être réhabilité. En 1957, «La nouvelle classe» lui valut une condamnation à neuf ans de prison. Ce dissident fut pourtant l'un des idéologues de Tito lors de la rupture avec Moscou, en 1948. Libéré en 1961, Djilas fait paraître «Conversations avec Staline». Djilas est sans doute né trop tôt car, dans cette Yougoslavie maintenant déchiquetée, il avait prôné le multipartisme, préalable à un redressement économique!

C.T.



Au nom de l'amour

Bon, voyons voir: Johanne Blouin (grimace), Rivard et Bertrand... hum... intéressant... Julie Masse (ouache!)... Séguin, Simard, Charlebois, Vilain Pingouin, Pagliaro (pas un de mes favoris), Ferland... Ben



dis-donc, est-ce qu'il y a un artiste québécois qui n'est pas sur ce disque? Bruno Pelletier? C'est qui, lui? Nanette Workman!!! Euh...ouais, écoutons toujours...

Tiens! c'est joli ce qu'il dit:

«Moi, encore presque enfant confronté à la mort, avoir voulu aimer fut le seul de mes torts... S'il y a un Dieu là-haut et qu'il m'ouvre les bras, ce sera le premier à l'avoir fait pour moi.» Ouille. Euh... ouais.

C'est Johanne Blouin, ça? Fini le ton «mélo-égorgé» qui a déprimé les inconditionnels de Félix... j'aime bien; jolies, les paroles de Rivard: «Malgré tout, malgré toi, je meurs chaque jour...» pas très réjouissant, m'enfin... je pense que ça décrit bien ce que doivent vivre les personnes atteintes du sida. Julie Masse! C'est bien la première fois que j'aime l'écouter, elle... Remarquez, les goûts et les couleurs, n'est-ce pas?... Et elle chante du Cabrel, en plus! Ah... oui, elle est vraiment bien cette chanson. Tiens! notre Charlebois national: «Je suis venu te dire que je m'en vais, et tes larmes n'y pourront rien changer...». René Simard chantant du Harmonium!!! WOW! vraiment bien, la ver-

sion moderne. Plus ça va et plus on le découvre, celui-là. Tiens, Nanette...mouais.... C'est très varié, tout de même. Chanson thème: «Au nom de l'amour». Yvon Deschamps?! Ben dis-donc, tout le monde y a mis du sien! Quelle belle chanson... pleine d'amour, de quoi remonter le moral de n'importe qui, atteint du sida ou pas. La seule chanson dont ils ont transcrit les paroles, d'ailleurs.

Ouais, super textes: tantôt exprimant l'espoir, tantôt le désespoir ou la tristesse, la révolte, la résignation, le goût de vivre, le besoin d'amour, le tout se résumant par une grande incertitude, une grande instabilité émotionnelle. Dites, c'est pas comme ça que vous vous imaginez ça, cette foutue maladie, vous??? Ils ont dû passer un temps fou à sélectionner ces paroles. Autant les chansons qui existaient déjà que les textes soumis lors du concours. C'est comme si elles avaient toutes été écrites spécialement pour ça, ce qui n'est vraiment pas le

cas, en passant; à ce que je sache, ça fait pas loin de vingt ans que «Un musicien parmi tant d'autres» est parue. Et pourtant, dans le contexte, on jurerait que c'est d'hier, juste pour ce disque. Peut-être à cause de l'interprétation... parti-pris? Non, j'étais assez sceptique avant de l'entendre. Mais j'ai été vite convaincue. Bon, j'avoue quand même que Nanette m'a laissée indifférente, mais il y a des gens qui l'aiment bien, et, somme toute, j'ai été agréablement surprise.

Comment! Le deuxième disque est déjà fini? L'ensemble est définitivement excellent: de tout pour tous les goûts, le tout avec passion et coeur, ce qui est sûrement un grand atout... alors, excusez-moi, mais je crois que je vais aller le réécouter... Après tout, c'est pour une bonne cause....

Étiquette: Distribution
Sélect

Mélanie Paré

LECTURE

NINA BERBEROVA
C'EST MOI QUI SOULIGNE

TRADUIT DU RUSSE PAR ANNE ET RENÉ MISSIN



C'EST MOI
QUI SOULIGNE

Nina Berberova
Actes Sud/Labor/L'aire,
1990, 611 pages

Voici un des rares livres dont on peut dire qu'il ne sera pas démodé de si tôt. L'autobiographie de Nina Berberova, née en Russie en 1901, n'est connue des francophones que depuis 1990. Elle a été rédigée de 1960 à 1966. Cette poétesse a connu l'exil en France, jusqu'en 1950. Puis ce fut les États-Unis. Elle a fait 36 métiers, dont celui de reporter lors de l'affaire Kravtchenko en 1949. Kravtchenko, deux décennies avant Soljenitsyne, dévoilait toutes les horreurs du Goulag qu'avaient d'ailleurs dénoncées, dès 1927, des écrivains russes (p. 250) que la plupart des leaders d'opi-

nion en Occident n'ont pas voulu entendre.

Sur Kerenski qui dirigea la Russie après la Révolution de février 1917... jusqu'à la Révolution d'Octobre, sur Maxime Gorki, sur Romain Rolland, Aragon, Sartre comme sur une multitude d'écrivains russes, tels Vladimir Nabokov, Ivan Bounine (prix Nobel de littérature 1933), Georges Ivanov, Essénine, Maïakovski, Akhmatova, Tsvetaïeva, Boris Zaïetsev ou Khodassévitch dont elle partagea la vie, Nina Berberova se veut lucide, sans complaisance. Elle nous livre des mémoires vivants et captivants. Un index biographique de 40 pages empêche

qu'on s'égaré. Riche salon-prétoire d'une faune politique et littéraire qu'elle a coudoyée ou fuie!

Berberova a surnagé, sachant s'adapter sans compromission. Sa vie dans le siècle est celle d'un «roseau révolté» (titre d'une de ses oeuvres) qui reconnaît la nécessité d'aimer et d'être aimé. L'éditeur Hubert Nyssen s'est employé, aux Actes Sud, à offrir en cadeau au public francophone quelque 20 titres d'une écrivaine qui, même si elle a vécu 25 ans à Paris, fut redécouverte en France à compter de 1985.

Clément Trudel

Un quotidien drôle à Québec

Le *Soleil* n'est jamais devenu le *Washington Post* du Québec, ainsi que l'avait promis un des principaux adjoints et amis de Conrad Black, Peter White.

Il fait cependant de plus en plus une sérieuse concurrence à *Croc* et à *Safarir*. Sans être devenu, pour autant, notre *Canard enchaîné*, cet hebdo satirique français qui est, en fait, un journal critique qui fait trembler le pouvoir.

Le Soleil, semble-t-il, a choisi d'amuser la galerie et une de ses meilleures troupes est cette manchette du dimanche 11 avril: «*Manon à la fois bonne, ordinaire et sans chance*».

Il s'agissait, on l'aura deviné, de cette gardienne de buts qui fait aussi, et surtout, carrière dans la publicité. Chacune de ses courtes, et pénibles, apparitions fait facilement la une des journaux québécois. Bien malin, cependant, sera celui ou celle qui pourra dire ce que signifiait ce titre.

Et bravo pour le néologisme. Nous avons déjà les «*non voyants*», les «*mal-entendants*», nous aurons désormais les «*sans chance*»...

Et un qui a été «*sans chance*» avec *Le Soleil*, c'est *Le Monde*, dont le presque centenaire quotidien de Québec a dénoncé un article de son supplément *Voyages* en ramassant quelques passages hors contexte et jugés peu flatteurs pour les Québécois.

Selon *Le Soleil*, *Le Monde* ne nous y aimait pas. La preuve, ce passage décrivant le Québécois: «*En hiver, il chausse ses claques, barre sa porte et s'en va rejoindre sa blonde. En marchant dans la*

RÉPONSE À LA DEVINETTE DE LA PAGE 2 ...



neige qui crisse, il admire la cité givrée, jette un oeil sur le fleuve presque figé dans la glace et fredonne une toune, toujours la même, signée Gilles Vigneault: "Mon pays..."

Lu par *Le Soleil*, cela voulait dire qu'au Québec, l'hiver, on circule encore en traîneau. Le reste était à l'avenant.

Lorsque finalement *Le Soleil* a eu l'honnêteté de reproduire le papier incriminé dans sa page «*Les idées du jour*», les lecteurs ont pu apprécier un vibrant témoignage sur un mode humoristique, pour ne pas dire spirituel, un texte bien écrit, coloré, situant le Québec dans son passé; bref, le genre de textes que l'on aimerait retrouver dans la section Voya-

ges du *Soleil*. Évidemment, ce que le journaliste du *Soleil* a aimé le moins, c'est qu'on y écrit, quelque part, que Québec est une ville «*à présent si provinciale*».

N'est-ce pas très exactement ce que démontrait la critique du *Soleil*?

Jacques Guay



CINÉMA

Quand le médium devient le message

Proposition indécente.

Un film d'Adrian Lyne, avec Demi Moore, Robert Redford et Woody Harrelson.

Il y a de ces films commerciaux américains que je visionne et dont je ne veux jamais vous entretenir. Adrian Lyne réalise ce type de films. J'aime Adrian Lyne. Avec Lyne, lorsqu'on s'assoit dans une salle, on sait généralement la nature du produit qu'on vient consommer. Il est le seul grand cinéaste américain à tourner en extérieurs hors des studios. Il nous présente le vrai New York, dans *Neuf semaines et demie*. Nous n'avions pas vu cela depuis John Cassavetes.

L'histoire de *Proposition indécente* est très simple. Un couple fauché tente sa chance à Las Vegas et perd tout. Un milliardaire propose au couple un million de dollars pour coucher avec... madame. Ils acceptent. S'en suivra bien sûr une série de problèmes pour le couple et le pire «*happy end*» que j'aie vu au cinéma.

Depuis sa sortie, ce film fait parler: «*Toi,*

t'aurais fait quoi?» — «*Moi, j'aurais jamais fait!*», etc. Lyne se fait le Kieslowski commercial du cinéma américain en portant à l'écran des questions morales de façon aussi circonscrite. Au niveau de la forme, on y retrouve les plus belles scènes de casino de l'histoire du cinéma, à la façon du billard dans *Color of Money*. Cependant, puisque Las Vegas est une ville intérieure, le film perd la qualité de Lyne de tourner en extérieurs.

En le voyant, récemment, défendre son film au *Arsenio Hall Show*, j'ai réalisé que Lyne ne pouvait choisir mieux que Demi Moore pour ce rôle, où elle vend son corps. Elle seule arrive à créer autant de controverse autour de son corps. Elle a fait parler toute l'Amérique, l'an dernier, en posant nue sur la première page du *Vanity Fair* alors qu'elle était enceinte. Certains États américains ont d'ailleurs changé cette couverture. En reposant sur cette page nue, corps maquillé après l'accouchement, elle montrait, au-delà de son corps, l'importance qu'elle accorde à ce que l'opinion publique en pense. Ce rôle très physique continue dans la même voie. Avec Bruce Willis, son mari, ils ont noirci plusieurs publications américaines sur leur entente pour ces scènes sexuelles.

Proposition indécente est le pire film de Lyne. Il ne mérite le déplacement que pour les scènes de casino, qui sont superbes. Quant à Demi Moore, nous verrons bien.

Michel Tremblay



Quand j'allais à l'universALité

Je ne recommanderais mon indifférence de jadis à personne, car enfin, quand on est aux études, il faut être plus à son affaire que je ne l'étais au temps de mon cours de droit. Mais je n'aimais pas ce cours. C'était là mon excuse. Je le suivais à moitié. De toute façon, à cette époque, le droit, à l'Université de Montréal, ce n'était pas grand-chose: un seul professeur à temps plein; les autres étaient des avocats, des notaires ou des juges qui, le matin, à huit heures, avant de se rendre au bureau, ou bien à la fin de l'après-midi, venaient donner leur leçon. Un à-côté, quoi. Mais ce régime fort quelconque me convenait au mieux.

De dix heures à au moins seize heures, nous étions libres. Entre-temps, je revenais chez moi, je faisais autre chose, j'écoutais de la musique, je lisais, je rêvassais, je voyais des amis. Je me rappelle même une période assez prolongée pendant laquelle il n'y avait qu'un cours dans toute la journée: une seule heure, le matin, à huit heures. Nous terminions notre journée à neuf heures, quand, partout ailleurs, chacun commençait la sienne. C'était le beau temps!

Ce n'est pas tout. Quelquefois, assez souvent, j'apportais un livre au cours: par exemple Valéry, Proust, Péguy. Je le lisais au lieu de prendre des notes.

Dans ma vie, j'ai souvent éprouvé un bizarre penchant à faire les choses en dehors du temps convenu. Au collège, par exemple, dans les classes de lettres, il m'arrivait, chez moi, de faire de la philosophie, et, dans les classes de philosophie, de



faire des lettres. Puis, à l'université, je finis vaille que vaille mes trois ans d'études juridiques, et enfin, je fus admis au Barreau, toujours sans conviction. Le jour où je suis entré au Barreau, j'ai déclaré à un ami: «À partir d'aujourd'hui, je cesse de faire du droit!...» On peut être plus logi-

La culture

Encore une fois, je ne conseille ces absurdités à personne. Mais pourquoi raconter ces menus souvenirs? C'est pour introduire, à propos de la culture, une chose qui elle vaut mieux, je crois, et à laquelle ce qui précède me fait penser.

Un étudiant en science politique me faisait récemment part, dans une lettre, de ses efforts pour stimuler la curiosité intellectuelle de ses condisciples, leur engagement, la culture générale dans son milieu, etc. Nous avons engagé une petite

correspondance dans laquelle il était notamment question de culture. Ce n'est pas ce dont on parle le plus dans les spécialités dont s'occupe l'université. Or, quand on n'a pas de culture générale, il y a risque qu'on pense moins bien, je crois, même comme spécialiste, mais assurément comme personne humaine et comme créateur.

Alors je lui ai écrit ceci, qu'on jugera peut-être un peu absurde aussi: «Si je dirigeais n'importe quel département universitaire, et certainement un département de science politique, j'exigerais des jeunes qui voudraient s'inscrire, comme préalable, une bonne connaissance de la littérature.»

Puis je lui ai suggéré une idée un peu folle. «Pourquoi ne pas fonder, parallèlement à vos autres activités para-scolaires, dans votre faculté, un club littéraire?»

J'ignore si c'est sagesse ou folie qui me faisait parler ainsi. (Il s'agit peut-être de la même chose.) Quoi qu'il en soit, littérature et philosophie sont essentielles, en tout état de cause. L'universALité — et au cégep! À bon entendeur!



Et votre beau-frère, lui?

Quelqu'un pourrait-il, un jour, avoir l'obligeance d'expliquer au commun des mortels pourquoi, dans le Emmema (le Merveilleux Monde des Affaires), rien ne semble se passer comme ailleurs?

Les récentes tribulations de M. Raymond Malenfant, les derniers exploits de M. Paul — *État Proviso* — Gobeil et la toute récente mise à pied de M. Jean Campeau sont en effet de nature à nous démontrer que dans ce monde-là, le front est de beû, l'arrogance se porte à la boutonnière et les parachutes s'ouvrent miraculeusement.

Ainsi, c'est la charité qu'est allée demander la famille Malenfant devant le juge récemment. La charité de conserver trois maisons et trois voitures, dont deux Mercedes, celle de monsieur et celle de madame. Le syndic a tout de même trouvé l'opération pour le moins curieuse. «*Je ne vais pas donner une auto à quelqu'un qui m'en cache deux ou trois*», a-t-il dit. Une Excalibur, une Lamborghini, une Mercedes et une Rolls-Royce, propriétés de la famille, ont en effet été retrouvées quasiment par hasard. Finalement, M. Malenfant a pu garder deux maisons.

Quand votre beau-frère a fait faillite, le syndic ne lui a même pas laissé son cabanon dans la cour. Mais votre beau-frère ne vivait pas dans le Emmema!

Si M. Malenfant a perdu ses véhicules, M. Paul Gobeil se sert de son nom comme «*d'un véhicule pour gagner sa vie*». Il a écouté ses conseillers fiscaux qui, à prix fort sans doute, lui ont expliqué comment faire pour ne pas payer d'impôts. Il a donc incorporé sa propre personne, comme il l'a expliqué récemment à la journaliste Lisa Binsse, de *La Presse*. Président du conseil de Hydro-Québec International, M. Gobeil a veillé à ce que l'incorporée se voie attribuer, par HQI, un contrat de consultant, à raison de \$600 par jour. Plus les frais, bien entendu. Les présidences, faut bien que ça serve!

Paraît-il d'ailleurs que la présidence du conseil

du Trust Royal rapporte encore davantage à la même incorporée, qui en dirige le conseil d'administration, comme par hasard.

Mais l'incorporée accédait récemment aux ligues majeures, étant élue à la présidence du conseil d'administration de Domtar. Les émoluments y sont à l'avenant et pour arrondir encore mieux les fins de mois, dont tout le monde sait combien elles sont difficiles, l'incorporé Gobeil ne saurait tarder à être consulté.

À la présidence du conseil de Domtar, le papier vaut de la monnaie, si l'on me passe l'expression.

Votre beau-frère qui a perdu sa job dernièrement aurait bien voulu s'incorporer; il n'a jamais su comment le faire. Mais il est vrai que votre beau-frère n'était pas citoyen de ce merveilleux pays du Emmema.

L'ex-président du conseil de Domtar, Jean Campeau, récemment mis à pied pour cause de souverainisme trop affiché, touchait \$150,000 par année. Comme on a du coeur dans cette compagnie et qu'on a pitié des gens qui se retrouvent à la rue — comme ce fut le cas pour 4000 travailleuses et travailleurs ces dernières années —, on a garanti à M. Campeau son salaire jusqu'à la fin de 1995.

Votre beau-frère, qui a été mis à pied par Domtar à Donnacona, n'a pas eu la même chance. Mais votre beau-frère n'est pas du Emmema, où on peut se payer le luxe de payer grassement et simultanément deux présidents du conseil d'administration!

Depuis quatre ans, un certain André Saint-Jean touchait son salaire de haut fonctionnaire — \$98,500 annuellement — pour nourrir ses poissons rouges à la maison. On s'en est ému dans certains milieux; c'est ainsi que le monsieur a été être nommé... sous-ministre.

À la maison contre son gré, votre beau-frère nourrissait lui aussi des poissons rouges. Il nourrissait aussi une ambition: travailler. Vous pensez qu'on va le nommer sous-ministre des pêcheries?



À Québec
et à Montréal,
le 29 mai,

MARCHONS

pour

une

vraie

négo